

Les rapatriés d'Algérie dans la région Midi-Pyrénées

Christiane Toujas-Pinède

Résumé

Les rapatriés d'Algérie qui ont afflué dans les huit départements de la région, et tout particulièrement à Toulouse, ont éprouvé de grandes difficultés de reclassement en raison de l'absence de qualification de la plupart des salariés — catégorie socio-professionnelle la plus nombreuse — et des faibles possibilités offertes par l'économie régionale. Aussi constate-t-on une grande mobilité parmi ces immigrés, qui ont essayé de se reclasser coûte que coûte dans le Sud-Ouest avant de tenter leur chance ailleurs. La vocation agricole de la région a été mise à profit par les agriculteurs d'Afrique du Nord dont les réussites ont été souvent remarquables, tandis que la réinstallation des commerçants s'avérait plus difficile et le résultat plus variable. Dans l'ensemble, malgré les difficiles problèmes de l'intégration sur le plan psychologique et économique, le milieu d'accueil a bénéficié de cet apport de population.

Citer ce document / Cite this document :

Toujas-Pinède Christiane. Les rapatriés d'Algérie dans la région Midi-Pyrénées. In: Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 36, fascicule 4, 1965. pp. 321-372;

doi : <https://doi.org/10.3406/rgpso.1965.2175>

https://www.persee.fr/doc/rgpso_0035-3221_1965_num_36_4_2175

Fichier pdf généré le 05/04/2018

LES RAPATRIÉS D'ALGÉRIE DANS LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

par **Christiane TOUJAS-PINÈDE**

L'indépendance de l'Algérie a provoqué un afflux considérable de population dans la région Midi-Pyrénées au cours de l'été 1962. Par la suite, la confusion politique, l'insécurité et le marasme économique ont dissuadé les Européens qui n'envisageaient peut-être qu'un repli provisoire de reprendre le chemin de l'Afrique du Nord, tandis que la situation outre-Méditerranée entraînait de nouveaux départs et alimentait quelque temps encore le courant des rapatriements. L'immigration brutale qui a eu lieu de mai à septembre 1962 a dépassé de beaucoup les prévisions initiales. Aussi a-t-il été difficile de dénombrer les réfugiés dans les premiers mois de leur arrivée en France. Par contre, à l'automne, le rythme plus régulier des retours et l'organisation progressive des services d'accueil ont permis à l'administration d'établir des statistiques concernant les rapatriés venus dans la V^e région (1).

Elles se rapportent à la phase d'installation dans la mesure où elles permettent d'étudier la répartition des immigrés par départements et les déplacements d'une population très mobile. Elles correspondent surtout à la phase d'intégration des réfugiés dans la population métropolitaine avec la documentation que nécessite la mise en place de l'aide aux rapatriés et des diverses formes d'assistance dont ils ont bénéficié. Aux dépenses exigées par l'accueil, l'hébergement, la subsistance s'ajoutent en effet celles que réclame le reclassement des rapatriés dans les différentes branches de l'activité professionnelle.

Les rapports mensuels établis par les services de rapatriés des huit départements de la région Midi-Pyrénées et les synthèses de la Délégation régionale qui constituent les sources de ce travail présentent

(1) Je tiens à remercier bien vivement les bureaux de la Délégation régionale des rapatriés de Toulouse qui ont rendu possible ce travail en m'autorisant à consulter les rapports établis par les services départementaux des rapatriés.

un grand intérêt car le problème des rapatriés apparaît dans son ensemble et dans sa réalité. Ces données comportent évidemment quelques lacunes : elles ne permettent pas d'étudier dans le détail l'implantation des Pieds-noirs et elles ne nous renseignent pas sur l'importance des capitaux transférés d'Algérie et investis dans la région ; elles n'indiquent pas davantage la valeur des biens abandonnés.

I. LES EFFECTIFS

Au début de l'automne 1962, l'exode avait conduit en V^e région 67 956 rapatriés. Au 31 octobre 1964, la Délégation régionale comptait 85 275 Européens en provenance d'Algérie.

L'évolution des effectifs reste délicate à expliquer. Ces réfugiés manifestent en effet une grande instabilité. De plus, les statistiques ne reflètent qu'imparfaitement les variations réelles : des rectifications y ont été périodiquement apportées à mesure que le recensement se faisait plus précis. Le dénombrement est rendu plus difficile encore par suite du décompte par fiches de ménage et non par individus. D'ailleurs, le solde de la balance des entrées et des sorties ne peut être comptabilisé que par l'arrivée des dossiers, par conséquent avec quelque retard. Enfin, les données départementales ont été établies, transmises et exploitées au bout d'un certain temps seulement (2).

1. La population rapatriée de la région. — La courbe d'ensemble de la population révèle une augmentation sensible des effectifs jusqu'en juin 1963. Cet accroissement provient moins des retours d'A. F. N. que d'arrivées d'autres départements, vers lesquels se produisent également des départs. Il faut attendre l'été pour que la population recensée demeure à peu près stable, les entrées compensant les sorties (fig. 1). Le nombre des rapatriés qui avait pour la première fois légèrement décliné en août reprend sa progression en septembre : le mouvement affecte surtout le Lot et le Tarn, tandis que diminuent quelque peu les effectifs de la Haute-Garonne. Octobre enregistre un nouvel accroissement de population malgré un excédent de transferts de fiches à destination d'autres régions. D'après un sondage effectué en Haute-Garonne, les départs affectent une majorité d'individus isolés alors que les arrivées concernent des familles

(2) La Délégation régionale et plus encore les préfectures n'ont jamais possédé de véritables services statistiques. Les éléments chiffrés des rapports sont parfois incomplets et éventuellement sujets à caution en valeur absolue. Ils n'en constituent pas moins un élément de comparaison valable pour apprécier l'importance de l'accueil et de l'effort de reclassement.

entières. L'hiver 1963-1964 inaugure une période de stabilisation, la population rapatriée restant désormais supérieure à 81 milliers. Les oscillations résultent des mouvements interrégionaux en sens opposés; la baisse de la fin de l'année s'explique par de nombreux départs; la reprise des premiers mois de 1964 provient d'un afflux d'Européens ayant quitté l'Algérie à la suite des mesures de natio-

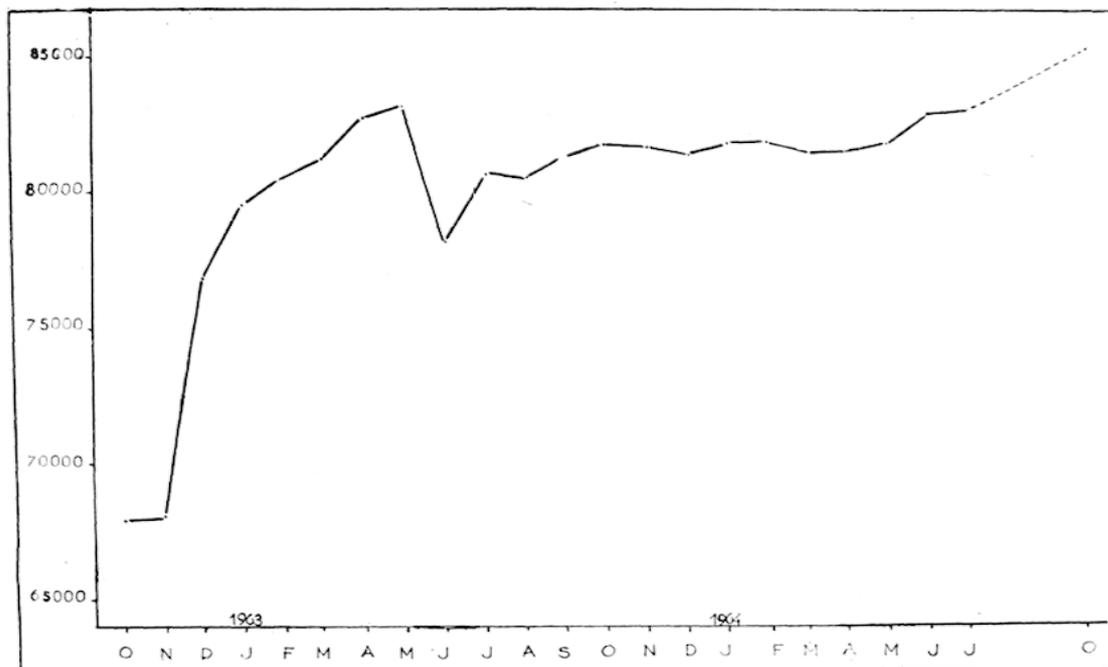


FIG. 1

Evolution de la population rapatriée de Midi-Pyrénées.

nalisation prises par le gouvernement algérien. Mais les déplacements vers d'autres régions atténuent l'augmentation de la population. A signaler enfin la diminution fictive de février et de mars 1964 : elle résulte de rectifications consécutives à des départs antérieurs dont il n'avait pas été tenu compte précédemment. A ces nuances près, depuis juillet 1963, les variations sont insignifiantes et le nombre des immigrés plafonne. Par contre une majoration sensible se produit au cours de l'été 1964. Elle est liée à de nouveaux rapatriements. Une statistique départementale révèle que de mai à octobre, la seule Haute-Garonne a reçu un millier de familles en provenance d'Algérie. En deux ans, la population immigrée s'est accrue de 17 000 personnes, soit environ d'un quart.

Mais ces effectifs globaux masquent des évolutions départementales souvent différentes, parfois opposées. Tous les départements

de la région ne se sont pas révélés également attractifs et le pourcentage des rapatriés varie suivant les offres de logement et les chances de reclassement, encore que le choix des intéressés ait été souvent déterminé par des facteurs sentimentaux et guidé par des vues illusoires.

2. Les départements attractifs. — Deux départements ont été particulièrement recherchés par les rapatriés : la Haute-Garonne et le Tarn.

Plus de la moitié d'entre eux se trouve dans la Haute-Garonne où Toulouse en a accueilli la majorité puisque les 5/6 se trouvent dans son arrondissement. L'agglomération a même atteint très tôt un degré de saturation qui a entraîné la dispersion d'un certain nombre de rapatriés en direction d'autres départements ; d'où une progression atténuée de ses effectifs. Dans l'ensemble du département, la population originaire d'Algérie n'a cessé d'augmenter (fig. 2).

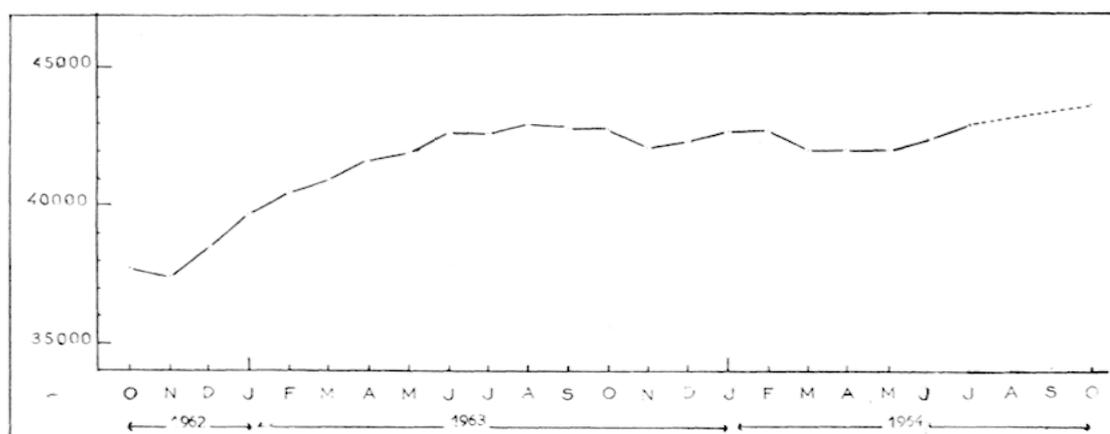


FIG. 2

Evolution de la population rapatriée en Haute-Garonne.

L'extension à la Haute-Garonne des mesures restrictives en vigueur dans d'autres circonscriptions surpeuplées a eu pour effet de diriger les nouveaux arrivants vers les zones où le bénéfice de l'allocation de subsistance pouvait leur être reconnu. Mais l'augmentation mensuelle ne tarde pas à reprendre et le maximum semble atteint au mois d'août 1963. Pour la première fois en septembre, le total des rapatriés résidant dans la Haute-Garonne diminue et la tendance se confirme au cours de l'automne. La suppression de l'allocation de subsistance a sans conteste amenuisé le courant d'arrivées et accentué le mouvement des départs. De nombreux rapatriés, déçus par le

climat rigoureux de l'hiver précédent, par la crise du logement et par le manque de travail, hésitent moins à rechercher vers le Nord les débouchés qu'ils n'ont pas trouvés dans la région toulousaine. En effet, la levée de l'interdiction de s'installer en Haute-Garonne y amène 130 familles en octobre et 226 en novembre : or, le département compte respectivement 100 et 664 personnes de moins. Le nouvel afflux d'Européens d'Algérie provoqué par les mesures de nationalisation des terres replace la population rapatriée à son niveau antérieur. Cet apport donne les soldes positifs de l'hiver 1963-1964 qu'atténuent toutefois les transferts. Ceux-ci amorcent un fléchissement au moment même où les rapatriés tendent à se regrouper dans la région toulousaine. Le mouvement persiste au printemps 1964 : avec une centaine d'entrées par mois, le nombre des immigrants paraît stationnaire. Mais au cours de l'été, l'arrivée d'un millier de familles porte les effectifs à un niveau jamais atteint.

A côté de la Haute-Garonne, qui a accueilli plus de 43 000 rapatriés, le Tarn a été dès le début l'un des départements les plus attractifs. Pendant l'hiver 1962-1963, il continue à recevoir chaque mois le même nombre de rapatriés ; cet accroissement régulier semble dû à l'importance de la prime géographique (3). En juin 1963, les effectifs augmentent brusquement de 2 000 unités et la poussée se répercute en juillet sur la courbe d'ensemble des rapatriés de la V^e région. Cet afflux résulte de la position de ce département par rapport à la zone méditerranéenne : lorsque les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes, l'Hérault, le Gard, les Pyrénées-Orientales et l'Aude ont été saturés et n'ont plus accordé l'allocation de subsistance, le Tarn, situé à proximité, a recueilli une partie de l'excédent du secteur côtier. Fin 1963, la progression est si faible que la population paraît devoir se limiter à 13 000 personnes : de nouveaux venus y retrouvent des membres de leur famille déjà installés, le climat paraît assez attrayant et des terres sont à vendre ; cependant, après un séjour plus ou moins long, les rapatriés constatent qu'elles sont peu rentables, du moins au début, que les logements appropriés et les emplois rétribués sont rares et ils vont ailleurs. Mais les arrivées continuent à l'emporter sur les départs, la croissance s'affirme durant tout le premier semestre de 1964 au point qu'en 18 mois la population rapatriée du Tarn a augmenté de 72 % et de 75 % en deux ans.

Rien de comparable donc avec la Haute-Garonne dont l'accroissement a été de 12 % en dix-huit mois et de 16 % en vingt-quatre mois, ni avec le Tarn-et-Garonne dont la progression a été cons-

(3) Une majoration d'allocations était accordée à condition de s'installer hors des départements saturés et notamment hors de la région méditerranéenne.

tamment de 16 %. Pourtant le Tarn-et-Garonne a accueilli un nombre important de rapatriés, proportionnellement à sa population totale. Au lendemain de l'indépendance, plus de 5 000 Européens y étaient repliés. Cependant, de novembre 1962 à mars 1963, leurs effectifs ne changent guère ; la situation de l'emploi est si peu favorable qu'à deux reprises une diminution se dessine. Aussi faut-il attendre de nouvelles installations d'agriculteurs pour que la population immigrée augmente, notamment au printemps et à l'automne 1963. Depuis six mois elle paraît fixée un peu au-dessus de 7 000 (fig. 3).

3. **Les départements moins attractifs.** — Avec des chiffres très voisins de ceux du Tarn-et-Garonne pendant la première moitié de la période étudiée, les Hautes-Pyrénées ont finalement attiré moins de rapatriés. Ce département semble avoir fait le plein à l'automne 1962 et n'enregistre en mai 1963 qu'une augmentation de 6 %. Très tôt en effet un déséquilibre sensible est apparu entre le nombre des rapatriés et les possibilités de reclassement, surtout celles des salariés. Au printemps, la situation s'est aggravée. Dès lors, et compte tenu de la rectification des chiffres opérée en août, la population réfugiée d'Algérie n'évolue guère jusqu'au printemps 1964. Mais, à partir de mai elle enregistre une brusque hausse et au 31 octobre 1964, les Hautes-Pyrénées comptent 26 % d'immigrés de plus que deux ans auparavant.

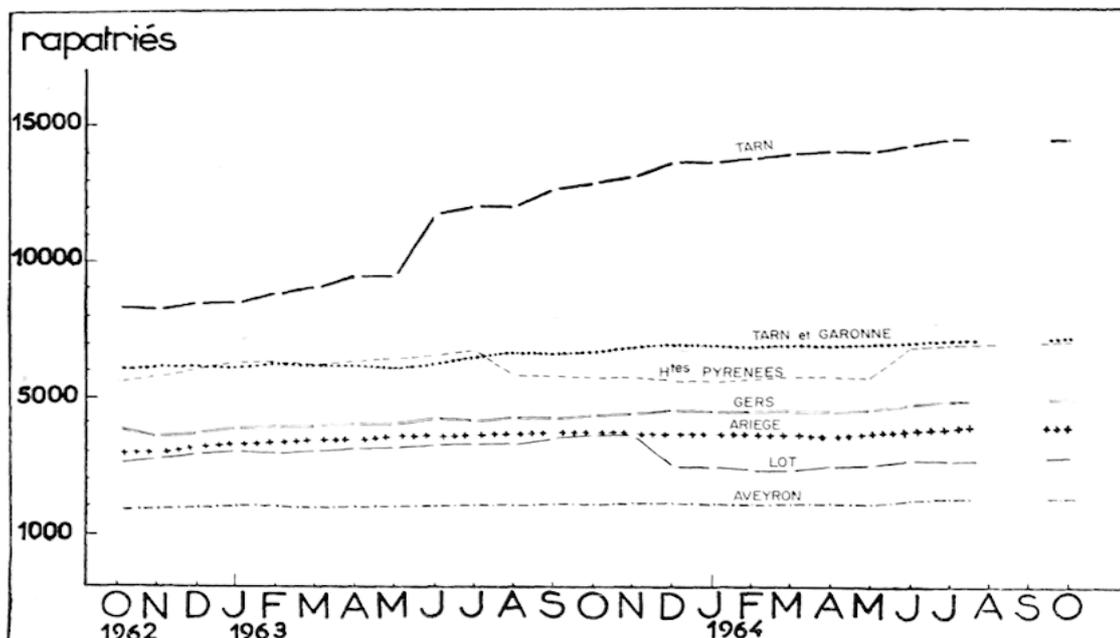


FIG. 3

Evolution de la population rapatriée dans les départements de Midi-Pyrénées (Haute-Garonne exclue).

Les autres départements ont dès l'origine accueilli peu de rapatriés. Dans le Gers, leur augmentation s'avère régulière mais faible. Au printemps 1963, ils étaient 4 000 et cette relative stabilisation est liée aux difficultés du reclassement professionnel. En définitive cependant, le nombre des repliés d'Afrique du Nord s'est accru de 21 % en mai 1964, de 28 % même en octobre 1964, les derniers immigrés mettant encore à profit la vocation agricole du département.

De même, l'Ariège a maintenu des effectifs légèrement ascendants puisqu'au terme de la période étudiée, on dénombrait dans ce département 28 % de rapatriés supplémentaires. L'évolution fort calme n'a été troublée que par l'arrivée durant l'hiver 1963-1964 de cultivateurs dont les biens venaient d'être nationalisés et par une reprise de l'immigration au cours de l'été dernier. Le Lot, qui avait reçu un contingent notable d'immigrés au moment des retours massifs d'Algérie, a eu du mal à le conserver. C'est en effet le seul département dont la population rapatriée n'ait pas augmenté d'octobre 1962 à mai 1964. Dès la fin de la première année, les nouveaux venus se heurtaient à des obstacles insurmontables et, l'été dernier, on estimait que sur 4 210 repliés, 2 650 seulement s'étaient fixés dans le Haut-Quercy. Il faut attendre l'immigration qui se produit de juin à octobre 1964 pour que les « pieds-noirs » y augmentent de 8%.

Mais le moins recherché, et de beaucoup, de tous les départements paraît avoir été l'Aveyron. Après l'exode de l'été 1962, on y trouvait à peine un millier d'Européens d'Algérie. Cependant à l'automne, les services de la main-d'œuvre n'avaient reclassé que 30 rapatriés et la situation de l'emploi n'a cessé par la suite de se dégrader. En dehors de quelques fonctionnaires et de certains salariés du secteur privé qui ont pu obtenir exceptionnellement un emploi, les rapatriés n'ont guère trouvé de débouchés dans l'Aveyron. Les départs ont été très nombreux et dès le premier semestre de 1963 ce département parut destiné à recevoir des personnes âgées ou retraitées susceptibles de trouver dans des localités de moyenne importance des logements à prix modérés. Ainsi s'explique, au moins en partie, l'accroissement de 40 % d'une population qui, dans les douze derniers mois, n'a guère varié.

Dans toute la région Midi-Pyrénées d'ailleurs, les fluctuations se sont atténuées au cours du premier semestre 1964 tandis que l'été suivant enregistre un gonflement des effectifs. C'est le résultat d'une nouvelle vague d'immigration, car depuis la fin de 1962, l'évolution de la population était presque uniquement commandée par la balance des entrées et des sorties en direction des autres régions. Bien que l'excédent demeure faible, surtout dans les départements saturés, ces migrations métropolitaines apparaissent dignes d'atten-

tion. Elles traduisent tout d'abord les difficultés rencontrées par les rapatriés au cours de la phase d'intégration qui a suivi l'accueil.

II. LES CONDITIONS DU RECLASSEMENT

L'intégration des réfugiés sur le plan économique a été assez longue, car elle s'est heurtée à de nombreuses difficultés et tout d'abord à une mauvaise répartition des immigrants.

1. **La densité des rapatriés.** — La forme brutale de cet exode massif, par l'accumulation qui en est résultée, a ralenti l'absorption des nouveaux venus par le milieu d'accueil. C'est ainsi que la forte densité des rapatriés installés dès le début dans la région toulousaine a rendu plus difficile pour les derniers arrivés la recherche d'une propriété, d'un fonds de commerce ou d'un emploi correspondant à leurs possibilités. En novembre 1962, les 3/5 des rapatriés s'étaient fixés en Haute-Garonne (fig. 4).

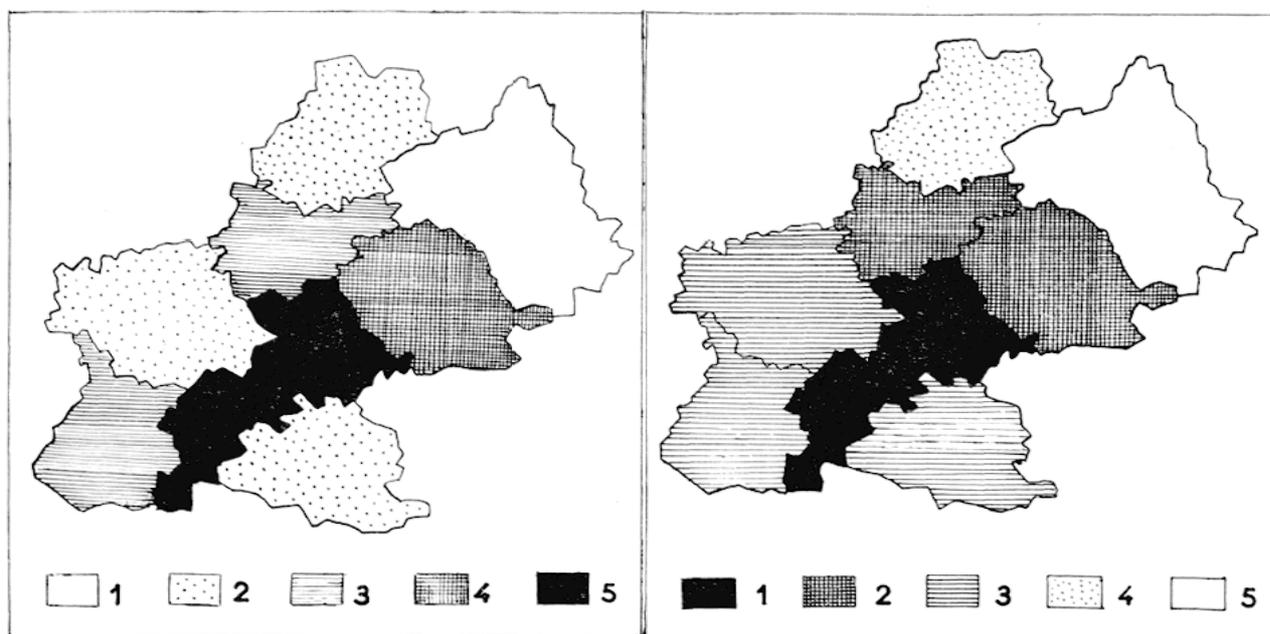


FIG. 4

Répartition de la population rapatriée par départements.

1. Moins de 2 000. — 2. De 2 à 5 000. —
3. De 5 à 10 000. — 4. De 10 à 15 000. —
5. Plus de 40 000.

FIG. 5

Nombre de rapatriés pour 1 000 habitants.

1. Plus de 70. — 2. De 40 à 50. —
3. De 25 à 40. — 4. De 15 à 20. —
5. Moins de 10.

Si la délégation régionale de Toulouse n'a pas encore fait son plein au début de 1963, du moins la cote d'alerte a-t-elle été atteinte ; malgré les efforts de l'administration, le reclassement n'a pu suivre le rythme des entrées. Au printemps 1964, on estime que la région est parvenue à un degré de saturation tel qu'on exprime des craintes au sujet d'un nouveau courant de rapatriements, notamment en provenance de Tunisie : il serait opportun de mettre en garde tous nouveaux candidats à une réinstallation dans le Midi pyrénéen et nécessaire de détourner éventuellement ceux qui s'entêteraient.

Par ailleurs, les immigrants ont afflué vers les villes, où la solidarité qui s'exprimait au début par le partage du moindre gîte, a favorisé leur entassement. Or, très vite, la concentration urbaine a présenté de sérieux inconvénients. Dès l'automne 1962, on constate leur tendance à s'agglutiner dans les villes en dépit de la crise des logements et des difficultés de reclassement pour les travailleurs du secteur tertiaire comme pour les salariés de l'industrie. Déjà les services de la main-d'œuvre et du travail du Tarn avaient souligné une distorsion géographique : les rapatriés s'étaient fixés dans les villes les plus importantes, notamment Albi et Castres, alors que les offres de travail émanaient essentiellement des entreprises textiles de Mazamet. A la fin de 1962, Toulouse comptait, fonctionnaires exclus, 17 000 rapatriés, mais l'urbanisation des immigrés était partout signalée, dans le Tarn-et-Garonne comme dans les Hautes-Pyrénées. Dans ce dernier département, où la situation de l'emploi s'est aggravée au printemps 1963, l'administration s'inquiète du noyau de chômeurs qui grossit dans les quatre principales agglomérations. De même, les bénéficiaires de prêts mesurent les difficultés inhérentes à une réinstallation en métropole dans une région saturée.

On n'est guère parvenu à modifier cette localisation et les rapatriés ont fourni à la région, comme à l'ensemble du pays, un appoint de population surtout urbaine. En septembre 1963, une note d'orientation demandait aux préfets d'inciter les personnes âgées à s'établir dans les centres ruraux importants en profitant des avantages accordés pour l'aménagement des locaux anciens. La dispersion des réfugiés hors des agglomérations n'a intéressé que des inactifs et n'a, par conséquent, pas facilité le problème du reclassement qui s'est posé en termes parfois insolubles (fig. 5).

2. Les possibilités de l'économie régionale. — L'économie de la région Midi-Pyrénées est vite apparue comme l'obstacle essentiel à l'intégration. La situation était si peu favorable au reclassement des nouveaux venus que cet apport de main-d'œuvre a semblé dès l'origine impossible à utiliser : aussi 10 000 rapatriés attendaient-ils un emploi à l'automne 1962.

Dans tous les départements, la disproportion est apparue flagrante entre l'offre et la demande. Dans les Hautes-Pyrénées, en décembre 1962, 108 demandes sur 853 avaient été satisfaites et 44 rapatriés s'étaient reclassés par eux-mêmes; en mars 1963, la proportion est encore de 203 sur 1 092 et en mai suivant on ne dispose que de 177 offres pour 792 demandes; à la fin de l'année, le nombre des demandes d'emploi diminue en valeur absolue mais celui des rapatriés inscrits au Service de la Main-d'œuvre n'en demeure pas moins important. Il concrétise le déséquilibre entre les candidats à l'emploi et les possibilités de reclassement, que soulignent tous les rapports mensuels. Dans le Gers, la situation paraît sans issue. Le marché du travail s'y caractérise par un large déficit d'offres d'emplois et les postulants non reclassés forment un effectif de chômeurs difficile à résorber. Dès la fin de 1962, la situation s'était cristallisée et les conditions de l'économie locale étaient incapables d'apporter une solution: elle appelait des mesures d'appoint et l'administration suggérait la création d'activités nouvelles dans le cadre de la décentralisation industrielle; l'implantation d'entreprises de moyenne importance, assortie d'une formation professionnelle organisée en fonction des besoins d'un plan d'industrialisation à court terme présenterait le double avantage de reclasser les non-salariés et de revitaliser un département dont la stagnation économique a été soulignée à maintes reprises. Mais la conjoncture ne se prête pas partout à semblable programme d'expansion. Ainsi, dans l'Aveyron où l'évolution prévue empêche l'établissement d'un plan en faveur des immigrés: les opérations de restructuration rurale exigent d'ici quatre ans une compression de 47 % des activités primaires; la réduction d'activité du bassin houiller et l'augmentation du nombre de jeunes sortant des écoles professionnelles nécessitent la création d'emplois industriels; les professions du secteur tertiaire enfin s'avèrent surabondantes.

A des degrés divers, la situation est partout critique. Dans le Tarn les nouveaux venus ont détruit l'équilibre-fragile il est vrai - d'un département qui comptait une cinquantaine de chômeurs secourus et enregistrait 6 à 700 demandes d'emploi, de la part de travailleurs désirant changer de métier et de personnes âgées ou inaptes à une occupation régulière, donc difficiles à reclasser. L'arrivée des rapatriés est venue bouleverser ces données. Dès l'automne 1962, il apparaît que les 1 701 demandeurs d'emploi ne pourront être embauchés par les entreprises de faible importance et que l'industrie textile ne suffira pas à fixer les immigrés dans la mesure où l'embauche s'adresse surtout aux femmes. Dans le Lot, les nouveaux venus ont trouvé un sous-emploi endémique et l'impossibilité

de créer ou d'acquérir des affaires a poussé les deux tiers d'entre eux à prospector les régions voisines. En général, les offres émanant de commerçants ou d'industriels locaux, ne correspondaient pas avec les professions que les immigrés ont vainement recherchées. D'ailleurs, les chefs d'entreprises ont manifesté peu d'empressement à offrir des emplois aux rapatriés. On en a pour preuve le faible pourcentage des contrats de réadaptation évalué en avril 1963 par la Délégation régionale à 10 % à peine du nombre des demandes d'emploi.

3. Les caractères de la main-d'œuvre. — Les prétentions de certains candidats et la disparité notée entre les emplois offerts et l'absence de qualification de la plupart d'entre eux ont encore aggravé les conditions du reclassement des salariés. Tous les rapports des services départementaux du Travail relèvent une distorsion technologique. Ainsi dans le Tarn sur 323 offres émanant de 158 entreprises affiliées à l'A.S.S.E.D.I.C., 155 concernaient le bâtiment alors qu'il n'y avait presque pas de demande d'emploi dans cette branche; il était évident dès octobre 1962 que l'on ne pourrait pas satisfaire 224 candidatures d'emploi de bureau et 106 candidatures d'employés de commerce. Il en est de même dans le Lot où, en mai 1964, 55 offres sur 144 intéressent les travaux publics alors que les rapatriés recherchent du travail dans les industries des métaux et de la confection ou sollicitent des places d'employés de bureau et de commerce. Le nombre des demandeurs restant stationnaire et bien supérieur aux possibilités d'emploi, on avait entrepris dans plusieurs départements en septembre 1963 la reconversion professionnelle des plus jeunes et des plus aptes. Dans la Haute-Garonne, il n'a pas été davantage possible de reclasser les rapatriés dans les emplois vacants à l'automne 1962, dont 900 concernaient la construction et 300 le travail des métaux; les places offertes dans le gros œuvre du bâtiment étaient traditionnellement réservées aux Nord-africains et le faible niveau de qualification professionnelle des nouveaux venus ne leur permettait pas d'occuper les postes disponibles dans l'industrie métallurgique.

L'absence de formation requise pour un emploi déterminé constitue un handicap majeur. Cette lacune explique sans doute la forte proportion de manœuvres qui figure parmi les demandeurs d'emplois, surtout en 1964 et dans certains départements elle est considérée comme la principale responsable des difficultés de reclassement. Dans les Hautes-Pyrénées, on relève le peu d'empressement des réfugiés à suivre les stages de la formation professionnelle pour adultes: depuis octobre 1962, 135 seulement sont passés par ces centres et 40 s'y trouvaient à la fin de l'année 1963; on souhaitait obliger les jeunes

de 20 à 35 ans à s'orienter vers les activités déficitaires sous peine de perdre le bénéfice de l'allocation de subsistance; or en mai 1964, 11 se trouvaient en stage et 181 seulement étaient sortis de ces centres. Dans le département du Tarn au contraire, c'est spontanément que les nouveaux venus ont sollicité l'accès des C.F.P.A. : dès octobre 1962, 8 étaient en train d'acquérir une nouvelle profession et sur 33 rapatriés reclassés, 11 l'ont été ce mois là au titre d'anciens stagiaires; aussi, s'est-on efforcé de diriger les jeunes vers les métiers du bâtiment. Mais dans l'ensemble, les centres de formation professionnelle des adultes n'ont pas beaucoup recruté : en mai 1963, l'Ariège n'avait compté que 12 stagiaires et la Haute-Garonne 315; toutefois dans certains départements les inscriptions se révèlent très régulières, par exemple dans le Tarn-et-Garonne où leur nombre oscille entre 15 et 20 par mois.

Encore faut-il que l'âge des rapatriés permette leur entrée dans ces centres et de façon générale favorise leur reclassement. Or, en décembre 1963, on constate que les travailleurs de plus de 40 ans éprouvent les plus grandes difficultés à se reclasser. Un rapport de mai 1964 souligne la quasi-impossibilité de trouver un emploi au-dessus de 45 ans. L'âge les prive du bénéfice de certaines mesures: les stages de formation professionnelle comme les contrats de réadaptation excluent les candidats de plus de 45 ans. De même l'arrêté du 2 mars 1963 instituant le capital de reconversion ne concerne que les personnes de moins de 50 ans. La forte proportion de demandeurs d'emploi ayant dépassé cette limite d'âge est considérée par la préfecture du Tarn-et-Garonne comme la difficulté essentielle à leur intégration dans l'économie du département. Le paiement des indemnités mensuelles « de transplantation » ne résoud pas la situation des rapatriés qui ne sont pas assez âgés pour en bénéficier et qui par ailleurs sont jugés trop vieux pour trouver de l'embauche dans le secteur privé. Les exigences des employeurs augmentent d'ailleurs avec l'âge des candidats : lorsqu'en effet furent assouplies les conditions de la reconversion au salariat, les catégories de 45 à 65 ans appartenant aux professions commerciales par exemple ne purent trouver d'emploi, sauf qualification éprouvée. Comme la majorité d'entr'eux avaient encore des enfants à charge, le sort des rapatriés d'âge mûr n'a pas été moins préoccupant que celui des vieillards. La structure démographique et professionnelle de cette population n'a donc pas favorisé son intégration dans l'économie métropolitaine.

4. **L'attitude des « Pieds-Noirs ».** -- Cette intégration a été retardée par des obstacles dont la responsabilité incombe plus directement aux intéressés. L'Européen d'Algérie a désiré se reclasser dans la localité où il s'était déjà fixé. Faute de ressources, l'administration

lui a offert d'aller dans une autre région et cela sans grand succès. Dès octobre 1962 les autorités s'employaient à convaincre les demandeurs d'emploi de quitter le Sud-Ouest. Au printemps 1963, on prévoyait que « pressés par le besoin, les rapatriés se résigneront à quitter le Midi pour les régions moins accueillantes où ils pourront retrouver leur équilibre économique ». Mais, en août 1963, la Délégation régionale relève encore les exigences de ceux qui veulent être reclassés sur place. La disproportion entre les offres d'emploi, les possibilités de logement d'une part et le nombre élevé des demandes d'autre part, crée des difficultés, surtout à Toulouse et dans la Haute-Garonne, mais aussi dans le Tarn, le Tarn-et-Garonne et les Hautes-Pyrénées. L'absence de mobilité de cette main-d'œuvre rend donc encore plus difficile la résorption du chômage par le marché local du travail. Il faut attendre mai 1964 pour constater que les rapatriés accomplissent un effort pour rechercher du travail dans les régions où l'offre d'emploi est assortie d'un logement. En définitive s'estimeront favorisés ceux qui auront pu se reclasser sur place, même lorsque leur nouvelle situation est inférieure à celle qu'ils ont abandonnée en Afrique du Nord.

Pourtant le taux des salaires de la région leur a paru trop bas. Dans les Hautes-Pyrénées par exemple on estimait de 350 à 400 F le salaire moyen départemental en octobre 1962; l'administration considérait partout la modicité de ces rémunérations comme un obstacle au reclassement. A l'automne 1962, certains salariés se sont même vu offrir une rétribution inférieure à l'allocation de subsistance. Cela ne pouvait qu'inciter les candidats à l'emploi à attendre le complet épuisement des droits à cette allocation, comme le constataient encore en 1963 les services de la Main-d'œuvre.

Du reste les rapatriés n'ont pas toujours manifesté dès le début un grand empressement à trouver du travail : il se sont préoccupés de leur reclassement à mesure que s'amenuisaient leurs espoirs de retour en Algérie. « Dès lors, les plus réalistes se tournent vers un avenir métropolitain pour une reconversion sans arrière-pensée; les agriculteurs entreprennent la mise en valeur des terres récemment acquises, les commerçants font preuve d'initiative et les autres se laissent gagner par l'idée de s'orienter vers le salariat ». Les nouvelles arrivées incitent aussi les immigrés déjà domiciliés dans la région à s'intégrer plus rapidement aux conditions d'existence de leur nouvelle résidence. L'espoir d'un retour en Algérie étant pratiquement abandonné, les réfugiés qui réunissent les conditions requises s'efforcent alors d'obtenir des indemnités particulières pour être en mesure d'assurer leur implantation définitive.

5. **Les difficultés financières.** — Les rapatriés non salariés ont été gênés dans leur réinstallation par les modalités de l'attribution des prêts. La nécessité de justifier de leurs revenus outre-mer entraîne des retards et l'absence de pièces fiscales ou de titres de propriété détermine une certaine rigueur de la part des commissions chargées de l'examen des dossiers. Mais tous éprouvent les lenteurs des organismes de crédit. Au début surtout, alors que la plupart des bénéficiaires se trouvaient dans une situation délicate, les prêts ont été longs à obtenir. En février 1963, dans la Haute-Garonne, peu d'avances sont consenties à des agriculteurs déjà engagés vis à vis de vendeurs et qui se trouvent de ce fait dans une situation précaire. Deux mois plus tard on remarque encore que les procédures des prêts agricoles ou commerciaux et surtout les versements des sommes accordées par les commissions économiques restent très lents. En octobre 1963, le paiement des indemnités au titre de la reconversion fut même bloqué, faute de crédits. Ainsi a été atténué l'effet des mesures d'aide qui demeurent la seule ressource des non-salariés.

Leur réinstallation a également pâti de la politique du nouveau gouvernement algérien : elle a souffert des entraves mises à la libre circulation des capitaux et des difficultés résultant du règlement des créances détenues sur l'Etat algérien. L'indemnisation des propriétés immobilières et le recouvrement des biens mobiliers abandonnés en Algérie a revêtu une acuité particulière à la suite des nationalisations. Les agriculteurs victimes des mesures d'expropriation ont été handicapés dans la marche de leurs exploitations métropolitaines et pour le remboursement des prêts contractés en France. De même les rapatriés créanciers des collectivités locales en Algérie ne paraissent pas devoir rentrer dans leurs fonds. Quelle que soit la variété des cas, l'ensemble constitue un contentieux important dont la liquidation s'effectue très lentement, par relations entre la Délégation de Toulouse et l'ambassade de France à Alger. D'ailleurs, en novembre 1963, l'indemnisation des dommages matériels antérieurs au 1^{er} juillet 1962 n'était pas davantage réglée par l'agence des biens.

La situation des intéressés est souvent fort compliquée. La plupart — tels les entrepreneurs ou les coopératives agricoles, bénéficiaires de prêts du crédit public — sont à la fois créanciers et débiteurs. La loi sur la protection juridique des rapatriés peut permettre aux immigrants de bonne foi d'obtenir des délais mais elle ne règlera rien. Ils restent en effet débiteurs à l'égard des sociétés de crédit alors qu'ils ne disposent plus de leur biens. Si les bonifications d'intérêt afférentes aux primes à la construction continuent en général à être payées, c'est au compte postal ou bancaire détenu par les bénéfici-

ciaires en Algérie; or, le contrôle des changes empêche les sorties de fonds.

Si ces soucis financiers sont restés étrangers à certains, presque tous ont connu des difficultés de logement.

6. Le marché du logement. — L'immigration s'est produite à une époque où sévissait dans la région depuis quelques années déjà une grave pénurie de logements. Au lendemain de l'exode, la situation était très critique et pendant plusieurs mois, les rapatriés ont été souvent hébergés dans des conditions très mauvaises ou très onéreuses. En attendant que la recherche ardue d'un logement soit couronnée de succès, beaucoup n'ont eu le choix qu'entre l'hôtel et les foyers d'hébergement. Avec le temps et la stabilisation des arrivées, la situation s'est améliorée. Les centres d'accueil furent progressivement fermés : en février 1963, ne subsistaient plus que ceux de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Tarn. La procédure de réquisition étant inefficace et celle de la convention étant trop limitée, restait la construction d'H.L.M. Mais le programme adopté à l'intention des rapatriés n'a pas apporté un début de solution avant un an.

Son exécution a subi en effet de gros retard et n'a guère progressé qu'au cours de l'été 1963.

	Htes-P.	Hte-G.	Tarn	T.-et-G.	Ariège	Lot	Av.	Gers
Juil. 1963	92 %	3,37 %	70 %	67 %	51,25 %	4 %	8 %	33,66 %
Nov. 1963	100	67,6	86,5	90	82,5	13	45	70
Janv. 1964	100	78	94	93,75	88,75	18	48	78
Mars 1964	100	85	97,8	98,7	93	25	60	87

C'est dans les Hautes-Pyrénées que l'effort le plus intense a été accompli pour loger le plus rapidement les rapatriés : en août 1963, le programme prévu était réalisé, alors que dans le Lot et l'Aveyron, 10 % seulement des constructions étaient effectuées. Dans le Gers, une centaine de logements prévus à Auch et à l'Isle-Jourdain étaient loin d'être achevés à la date fixée. A Montauban, les difficultés ont subsisté jusqu'à la mise en chantier d'immeubles collectifs au nord-est de la ville. C'est évidemment dans la Haute-Garonne que se sont posés les problèmes les plus ardues et que les réalisations ont été les plus importantes. Dans tout le département ont été montés des préfabriqués : à la fin de 1963, une centaine étaient en place, 30 à Toulouse, 25 à Saint-Gaudens, les autres à Carbonne, Montréjeau, Saint-Lys, Montrastruc et Aussonne. Au printemps de 1964, 150 autres préfabriqués étaient achevés, dont 36 à Montrastruc-la-Conseillère, 24 à Carbonne, 20 à Saint-Lys et 21 à Montréjeau. Parallèlement, dans toutes ces communes sont mis en chantier des immeubles collectifs

qui permettent l'installation relativement facile de rapatriés à Carbone, Aussonne et surtout Saint-Gaudens; à Saint-Lys les travaux ont éprouvé de longs retards tandis qu'à Léguevin et à Montréjeau, ils ont avancé très lentement. A Toulouse, des appartements ont été régulièrement attribués dans les H.L.M. : 30 en avril 1963, 55 en mai, 165 en juin-juillet, 135 en août-septembre, dont 45 à Blagnac et 18 à Papus. Au début de l'été, la cité édifiée par le SONACOTRAL a permis de loger une trentaine de familles. En 1964, cet effort de construction se poursuit avec la mise en service, en particulier, de 145 logements à Colomiers, de 185 à Bagatelle, de 30 à la cité des Violettes et de 26 à la cité Navarre au cours du premier semestre.

Mais si les rapatriés sont parvenus à se loger à Toulouse, c'est surtout grâce aux offres de propriétaires privés. Or le prix de ces loyers, sans commune mesure avec leurs salaires, les a obligés à renoncer à ces logements et à en chercher de plus abordables. Cela se traduit par l'accroissement des candidatures pour les H.L.M. : au cours du premier trimestre 1964, on enregistre en effet 645 nouvelles inscriptions alors que 230 familles viennent d'arriver dans la Haute-Garonne. L'augmentation des demandes de logements anciens aménagés reflètent le même état d'esprit : 70 sont déposées en mai, 120 dans la première quinzaine de juin. A cet égard la procédure des conventions a offert des locations à prix normal aux plus mal logés; malheureusement, les 1 253 appartements remis en état à l'intention des rapatriés en avril 1964 n'ont apporté qu'une solution partielle. Aussi, la population active qui ne pouvait envisager d'habiter les centres ruraux a-t-elle été contrainte de consacrer au logement une part énorme de son budget. Malgré les assouplissements apportés aux conditions d'attribution de l'allocation-logement et en dépit de la priorité accordée pour l'octroi des primes à la construction, le logement est apparu comme un des éléments responsables de l'infériorité économique et sociale des rapatriés.

L'étroitesse du marché du logement a gêné le reclassement géographique des rapatriés. Les possibilités de certaines régions n'ont pu être épuisées faute d'habitations. Dans le Lot par exemple, des offres d'emploi par ailleurs intéressantes et convenant aux immigrés ont dû être refusées parce qu'il était impossible de trouver un gîte décent dans les environs immédiats. Partout, des difficultés d'hébergement ont contrarié la mobilité de la main-d'œuvre encore inemployée. La condition logement parut même s'imposer à la condition travail : les immigrés se montrèrent prêts à accepter un déclassement professionnel s'il permettait d'obtenir un appartement. Très rapidement, s'est donc révélée la nécessité de lier le logement au reclassement

LE RECLASSEMENT DES RAPATRIÉS.

Il s'est accompli plus ou moins facilement suivant les catégories.

1. La réinstallation des agriculteurs. — Malgré des possibilités réduites, la région de Midi-Pyrénées a permis le reclassement relativement aisé des agriculteurs. Certains d'entr'eux avaient, de longue date, préparé leur repli en métropole : ainsi dans le Gers, en octobre 1962, 31 rapatriés d'Algérie avaient acquis des terres tout en continuant à exploiter leurs biens outre-mer. Minorité en général expérimentée et souvent pourvue de capitaux, elle a cherché à se réinstaller rapidement.

Toutefois, le nombre des candidats inscrits sur les listes professionnelles agricoles reste élevé (fig. 6). En juillet 1964, les inscriptions retrouvent le niveau d'octobre 1962. Elles ont beaucoup augmenté au

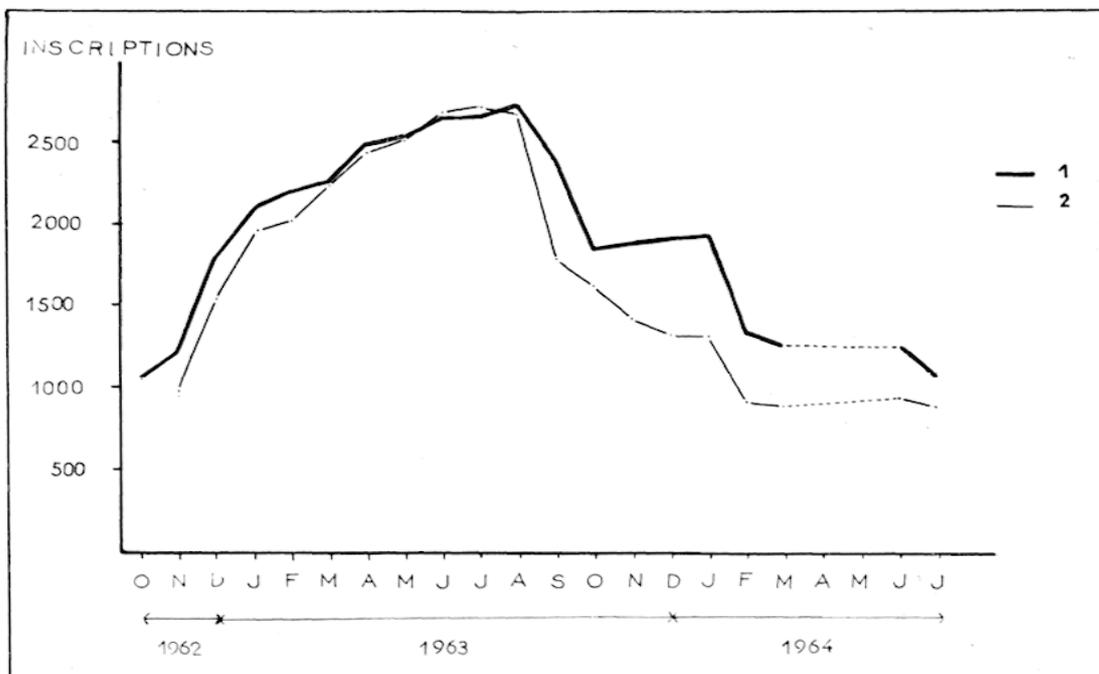


FIG. 6

Evolution des candidats inscrits sur les listes professionnelles.

1. Agriculteurs. — 2. Non agriculteurs.

cours de l'année 1963, passant par un maximum durant l'été. Cette catégorie de rapatriés a offert peu de candidats au capital de reconversion (4). Toutefois l'insuffisance du prêt à court terme indispensable au démarrage des exploitations a provoqué quelques abandons : environ 251 pour l'ensemble de la région. Le reliquat des cultivateurs

(4) Un capital était attribué aux candidats non salariés qui acceptaient d'être reclassés dans une profession salariée.

qui n'ont pu se reclasser par eux-mêmes, se résorbe de plus en plus lentement, en raison de la saturation de la région. A l'automne, quelques propriétés étaient encore vacantes que les services agricoles s'employaient à recenser et à offrir aux candidats. Ceux-ci sont renforcés durant l'hiver 1963-1964 de l'afflux des colons dont les biens ont été nationalisés par le gouvernement algérien. Mais leur nombre diminue en 1964 par suite de la mise en application d'une nouvelle procédure pour l'examen des dossiers en instance.

L'intégration des agriculteurs demeure étroitement soumise à la législation en vigueur. Ainsi, en octobre 1963, le blocage des dossiers de prêts supérieurs à 12 millions par la Caisse nationale de crédit agricole apparaît d'autant plus inopportune que cette disposition intervient au début de l'année culturale et prive certains exploitants du bénéfice d'une campagne agricole; d'autres ne peuvent maintenir les options qu'ils avaient prises et perdent leurs chances de réinstallation. Le déblocage des fonds est partout jugé indispensable au reclassement. Celui-ci s'accélère en effet dans le Gers avec le règlement, en avril 1963, de 42 prêts et l'annonce d'une nouvelle tranche de crédits mise à la disposition de la caisse régionale; le paiement de 75 subventions complémentaires permet de faire patienter les vendeurs dont certains menaçaient de résilier les transactions engagées. Un examen plus rapide des dossiers en instance s'avère nécessaire en février 1964 pour faciliter les réinstallations, notamment dans le département du Gers qui bénéficie de 56 décisions favorables sur 133.

Les rapatriés du secteur agricole réagissent plus que les autres aux mesures prises au point de rendre leur reclassement particulièrement délicat. Durant l'hiver 1963, l'interdiction des ventes immobilières outre-mer et le contrôle des changes établi par M. Ben Bella prive les intéressés des fonds destinés à l'autofinancement et aux frais d'exploitation. Il en résulte des difficultés de trésorerie accrues par l'approche des échéances de remboursement des prêts, surtout pour les arboriculteurs. Des prêts spéciaux de subsistance ont pallié en partie les difficultés inhérentes aux premiers remboursements, mais la couverture des frais culturels s'est fait attendre. Or dans le seul département du Tarn, 102 demandes avaient été déposées à cette fin. Les viticulteurs et les céréaliculteurs se plaignent d'être exclus de cette forme d'indemnisation réservée aux seuls maraîchers et arboriculteurs et justifient leur attitude par le blocage de la récolte 1962 livrée aux coopératives. Pour les autres, le reclassement dans les premiers mois de 1964 progresse lentement. Les propriétés rentables ont déjà été acquises et le nombre des prêts agricoles diminue parce que peu d'affaires sont traitées.

Cependant, la vocation agricole de la région a été mise à profit. Les Pieds-Noirs sont nombreux dans le Gers où l'on relevait, en janvier 1964, 338 demandes de prêts agricoles contre 33 dans les autres professions. Pourtant, les superficies généralement réduites des biens mis en vente ne répondaient pas aux souhaits des nouveaux venus. Ils ont recherché les exploitations de surface plus vaste que l'unité culturelle familiale. Ces opérations généralisées jusqu'en juin 1963 couvrent 11 000 ha, soit une moyenne de 50 ha par exploitation. Dès avril 1963, les services de la Délégation estimaient qu'à ce rythme le reclassement des agriculteurs serait acquis dans le trimestre suivant. L'Ariège, la Haute-Garonne, le Lot et le Tarn comptent deux agriculteurs rapatriés pour un commerçant ou un industriel ; le Tarn-et-Garonne en possède même quatre pour un rapatrié non salarié d'une autre catégorie. A l'inverse, certains départements ont peu attiré les exploitants agricoles : les Hautes-Pyrénées n'ont reçu que 13 demandes de prêts agricoles pour 75 prêts commerciaux et l'Aveyron 15 pour 4. Ce dernier se prêtait mal à l'installation d'agriculteurs : le classement en zone de départ de 38 cantons sur 43, le morcellement des propriétés et le climat souvent rude constituaient autant d'obstacles. La plupart de ceux qui tentèrent de s'y établir durent abandonner : à la fin de 1963, sur 25 cultivateurs inscrits sur les listes professionnelles, 4 se sont installés sur 2 exploitations, un s'est recasé dans une profession annexe et 13 autres ont quitté le département. Les départs y affectent d'ailleurs toutes les catégories de non-salariés. Ainsi, un an après l'exode des Européens d'Algérie, la physionomie de la région d'accueil s'est précisée et, à la faveur des demandes de prêt, on pouvait distinguer deux sortes de départements. D'une part, l'Ariège, le Tarn, le Tarn-et-Garonne et le Gers apparaissent comme des départements de reclassement à prépondérance agricole. D'autre part, les demandeurs de réinstallation dans les professions commerciales, industrielles ou libérales ont en majorité choisi de résider dans la Haute-Garonne, le Tarn et le Tarn-et-Garonne puisque ces trois départements totalisent les 4/5 des demandes de prêt.

	Demandes de prêts agricoles	Demandes de prêts non agricoles
Ariège.	83	55
Tarn.	280	125
Gers.	323	33
Tarn-et-Garonne.	427	120

Cette distinction se trouvera confirmée par l'évolution ultérieure. Au cours des dix premiers mois de 1964, 91 % des prêts agricoles

seront accordés dans le Gers, le Tarn-et-Garonne, la Haute-Garonne et le Tarn. De même, 83 % des prêts commerciaux attribués d'octobre 1962 à octobre 1964 le seront dans le Tarn-et-Garonne, le Tarn et surtout la Haute-Garonne.

2. La réinstallation des autres catégories de non salariés. — L'afflux des rapatriés vers les secteurs secondaire et surtout tertiaire est particulièrement marqué dans la Haute-Garonne où interviennent les multiples activités offertes par Toulouse. En novembre 1963, 458 prêts avaient été accordés dont 57 à des membres de professions libérales, 62 à des artisans, 106 à des industriels et 233 à des commerçants. A cette date, depuis longtemps déjà la Délégation régionale signale les difficultés croissantes rencontrées par les rapatriés pour trouver une affaire dans la région toulousaine. Le nombre des candidats à la réinstallation s'accroît régulièrement avec la raréfaction des offres et le gonflement des listes professionnelles non agricoles (fig. 6) traduit la saturation qui atteint son maximum au cours de l'été 1963.

L'engouement du secteur commercial est particulièrement notable. L'afflux des rapatriés avait provoqué une augmentation du prix de cession des fonds de commerce. Par ailleurs, les premiers immigrés s'étaient littéralement précipités sur les affaires proposées sans tenir compte de leur rentabilité. Il en est résulté des échecs sur lesquels l'attention de la Commission économique régionale dispensatrice des prêts a été attirée. Aussi devait-on vivement conseiller aux demandeurs de soumettre des propositions concernant des affaires viables afin de ne pas perdre leur vocation aux prêts. Mais, pendant les premiers mois de leur séjour en France, les rapatriés se sont tournés vers de petits commerces déjà pléthoriques — tels que coiffure et épicerie, hôtels et cafés — dont la rentabilité à long terme apparaissait aléatoire. La modernisation et la concentration des structures commerciales laissaient prévoir des risques de liquidations et de faillites qui n'ont pas tardé à se produire. A partir de janvier 1963, la demande ayant dépassé l'offre, les bénéficiaires de prêts ont éprouvé de plus en plus de difficultés à découvrir une affaire; quand ils y sont parvenus, les conditions imposées sous le manteau déséquilibraient le programme budgétaire, alors que les vendeurs désiraient conclure dans le minimum de temps. L'intérêt de plus en plus médiocre des affaires à céder et leur comptabilité enchevêtrée ne cessent de retarder l'instruction des dossiers et d'accroître les délais de réalisation de prêts.

Parmi les commerces les plus recherchés, on relève les épiceries et de façon générale les magasins d'alimentation : ceux-ci, dans le

Gers par exemple, intéressent, en décembre 1962, 70 % des candidats à une réinstallation dans les professions commerciales. Les hôtels et les cafés ont également eu la faveur des immigrés : en avril 1964, 73 commerçants inscrits sur les listes professionnelles de l'Ariège se répartissaient ainsi : 17 commerces d'alimentation, 12 hôtels, 11 débits de boissons ou de tabac, 16 commerces de matériaux et de combustibles, vente de quincaillerie, machines ou véhicules, enfin 17 commerces divers non précisés. Beaucoup encore ont pris en gérance des stations-services et des dépôts de presse. Ces préférences plus marquées dans les départements qui ont accueilli moins de candidats n'en sont pas moins apparentes dans ceux où le pourcentage des commerçants inscrits sur les listes professionnelles est plus élevé. D'après les effectifs de demandeurs de prêts, en avril 1963, la Haute-Garonne vient en tête suivie de près par le Lot et l'Aveyron ; dans le Tarn, un quart des rapatriés candidats à une réinstallation recherche des commerces ; la proportion varie entre 19 et 16 % dans le Gers, l'Ariège et le Tarn-et-Garonne, qui semble avoir compté, jusqu'à cette date, relativement moins de commerçants (fig. 7).

La raréfaction des fonds de commerce ne tarde pas à faire sentir ses effets. C'est dans cette catégorie de non-salariés que l'on enregistre les abandons de prêts. Dès juin 1963, l'absence de débouchés fait hésiter les intéressés entre le droit au prêt et le capital de recon-

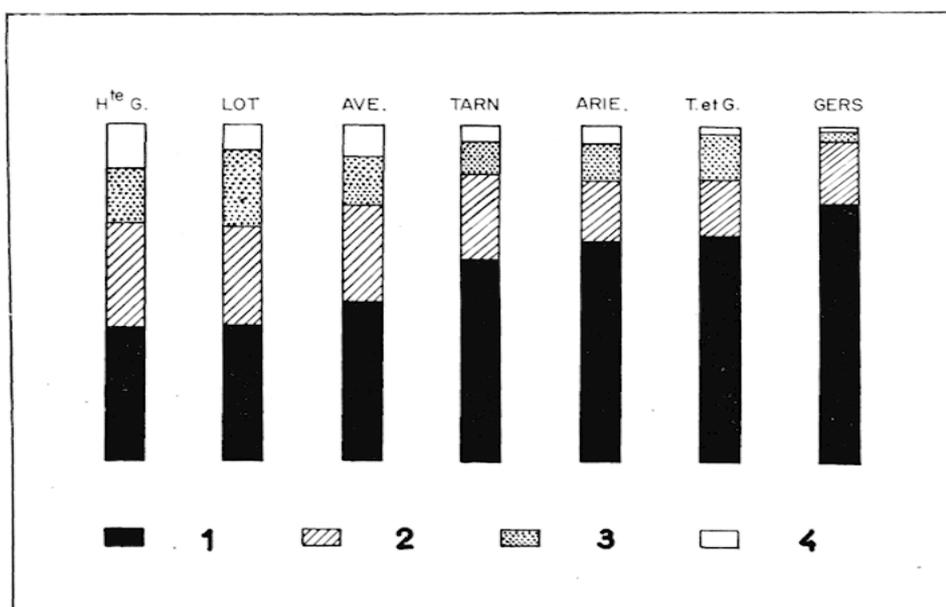


FIG. 7

Composition des listes professionnelles en avril 1963.

1. Agriculteurs. — 2. Commerçants. — 3. Industriels. — 4. Professions libérales et diverses.

version. A partir d'août, les demandes se font plus nombreuses et c'est parmi les commerçants que se recrutent la majeure partie des candidats à la reconversion qui transforme des travailleurs indépendants en salariés. Au 31 octobre 1964, on en comptera 22 %, alors que 21 % auront été reclassés dans leur profession d'origine. Cette orientation explique la diminution de 2 % enregistrée en août sur les listes professionnelles non agricoles alors que les inscriptions augmentent de 2,7 % dans le secteur agricole. Parallèlement, on observe un léger accroissement des prêts de ceux qui ne peuvent prétendre au capital de reconversion et qui se hâtent de profiter d'une affaire dans la crainte de voir surgir de nouvelles difficultés. A partir d'août également, les radiations se multiplient, qui atteindront 30 % à la fin de la période.

La saturation explique le faible développement des demandes de prêts qui reflète mal le nombre réel de candidats dont la plupart ne peuvent parvenir soit à créer ou acquérir une affaire soit à présenter un programme équilibré. Aussi, des différences notables apparaissent-elles dans les attributions par catégories de non-salariés : en mars 1964, les agriculteurs bénéficient de 100 prêts à long terme, de 97 à moyen terme et de 105 subventions alors que 23 prêts seulement étaient accordés à des commerçants et industriels ; en mai, la Commission économique régionale examine 34 dossiers d'agriculteurs et 20 dossiers de commerçants et industriels ; en juillet, elle attribue 91 subventions agricoles et n'émet que 19 avis favorables pour des prêts commerciaux.

Artisans ou chefs d'entreprises se sont reclassés, semble-t-il, avec moins de peine et ont souvent créé de toute pièce ateliers et usines, en utilisant des locaux abandonnés ou en faisant construire dans les zones industrielles des villes, et particulièrement à Toulouse. C'est la Haute-Garonne qui en compte le plus. En avril 1963, près de 500 étaient inscrits sur les listes professionnelles mais la catégorie ne comprend que 17 % des candidats à une réinstallation dans le département alors qu'elle s'élève à 23 % dans le Lot. Par contre, le Gers possède moins de 3 % des demandeurs de prêts industriels. Dans les autres départements, leur proportion oscille entre 10 et 15 %. Ainsi, dans l'Ariège — où elle est de 11 % — une statistique d'avril 1964 englobant artisans et industriels donne 12 entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics, 13 mécaniciens, 7 transporteurs, 4 fabricants de matériaux de construction, 2 métallurgistes, 2 industriels en bois et ameublement, un industriel en cuir et un industriel en textile ; 3 sont indéterminés.

Infiniment moins nombreux, les membres des professions libérales ont cherché de préférence à se reclasser dans la région toulousaine.

Le maintien de leur inscription sur les listes professionnelles témoigne des difficultés qu'ils ont rencontrées. En juillet 1963, ils représentent 9 % des candidats à la réinstallation dans la Haute-Garonne, où médecins, avocats, agents d'affaires cherchent à acquérir un cabinet à Toulouse. Par contre, dans le Gers, ils ne constituent que 1,7 % des rapatriés qui sollicitent une réinstallation. Dès le début, ce département rural a été délaissé par cette catégorie d'immigrés. En avril 1963, les professions libérales entraînent pour 7 % dans les candidatures enregistrées dans le Lot et pour 5 % dans les inscriptions effectuées dans le Tarn comme dans l'Ariège. Dans l'Aveyron, ils formaient 4 % des inscrits, 3 % seulement dans le Tarn-et-Garonne. Dans quelques départements, l'inventaire des disponibilités a été dressé par les services officiels. Ainsi, dans l'Aveyron, on jugeait possible la création de quelques cabinets dentaires et on signalait que Cransac et Aubin ne possédaient pas le nombre de pharmacies répondant à leur population. Le reclassement des pharmaciens a été pris en charge par l'administration et, dans le ressort de la Délégation de Toulouse, 25 officines ont pu être offertes. Toutefois, les membres des professions libérales se sont difficilement reclassés, surtout dans un secteur aussi encombré que celui de la médecine urbaine. La plupart y sont parvenus sans l'aide de l'Etat et par relations.

Mais en 1964, le reclassement de toutes ces catégories se poursuit lentement. La courbe d'évolution des effectifs inscrits sur les listes professionnelles comportait un palier durant l'hiver 1963-1964, sans doute lié au rapatriement des Européens expropriés ; elle en manifeste un autre au printemps 1964, qui témoigne plus indiscutablement d'un seuil de saturation. Les services officiels se préoccupent en mai d'un reclassement toujours plus difficile dans le commerce que dans les secteurs agricole et salarié.

3. Le reclassement des salariés. — Il n'en a pas été de même à la fin de 1962 et au cours de 1963, époque à laquelle l'intégration des salariés paraissait d'autant plus problématique qu'ils constituaient environ la moitié de la population rapatriée.

La situation déjà critique au moment de l'immigration devint vite inquiétante. A l'automne 1962, dans le Gers, 779 rapatriés attendaient un emploi et 6 000 dans la Haute-Garonne ; dans les Hautes-Pyrénées, 150 demandes sur 920 avaient été satisfaites. Partout, en janvier 1963, la proportion des salariés reclassés était très faible.

D'après le tableau indiquant le pourcentage des salariés par rapport à l'ensemble des salariés et celui des offres d'emploi par rapport aux demandes, l'offre apparaît pratiquement tarie dans trois

	Salariés reclassés par rapport au nombre de salariés	Offres d'emploi par rapport aux demandes
Ariège.	19,4%	3,7%
Aveyron.	32 %	14 %
Haute-Garonne.	20,5%	0,7%
Gers.	2,7%	0
Lot.	62,8%	69,5%
Hautes-Pyrénées.	15,8%	12,8%
Tarn.	14,7%	21,6%
Tarn-et-Garonne.	7,6%	3 %

départements ayant accueilli beaucoup d'immigrés : la Haute-Garonne, le Gers et le Tarn-et-Garonne. Dans celui-ci, 194 salariés ont été reclassés au cours du dernier trimestre de 1963. Le reclassement piétine au point qu'au début de 1963, on prévoit que la situation sera sérieuse en juin-juillet, époque qui marquera le terme de l'aide gouvernementale pour la majorité des rapatriés d'Algérie.

Or, l'effectif des demandeurs d'emploi ne cesse d'augmenter. De février à juin 1963, il passe de 5 339 à 6 194 et la Haute-Garonne en compte alors 3 531. Si certains rapatriés sont inscrits auprès des services de la Main-d'œuvre pour bénéficier des avantages attachés à cette qualification, les arrivées renforcent le nombre des postulants ; dans les Hautes-Pyrénées, on enregistre ainsi 181 nouveaux candidats au cours du deuxième semestre de 1963, pour les 5/6 en provenance d'Algérie de juillet à septembre. Mais le nombre des candidats s'est accru avec l'octroi du capital de reconversion concernant tous ceux qui n'étaient pas salariés outre-mer et ceux qui n'avaient pas trouvé d'emploi avant le 7 février 1963. Cette mesure a été jugée comme le meilleur stimulant au reclassement. Effectivement, en septembre 1963, 779 radiations à fin de reconversion avaient été opérées sur les listes professionnelles de la Haute-Garonne ; à la même date, dans le Lot, 32 rapatriés avaient opté pour une reconversion et 25 avaient déjà trouvé un travail salarié ; dans les Hautes-Pyrénées, en octobre 1963, 117 premières fractions de capital avaient été mandatées et 137 demandes de reconversion avaient été déposées. La faveur rencontrée par cette mesure indique l'importance du reliquat des demandeurs d'emploi en même temps qu'elle témoigne du désir des rapatriés de demeurer dans la région au prix d'une transformation en salariés. Toutefois, le nombre des demandes fléchit dès novembre 1963, du fait de la diminution des rapatriés pouvant y prétendre et des difficultés de reclassement dans le secteur salarié. Les candidatures aux prêts de reconversion sont limitées par les possibilités de trouver un emploi rémunérateur permettant aux bénéficiaires de ne pas être contraints de prélever une trop grosse part de leur

budget sur le capital : or, les bas salaires pratiqués dans la région et le prix élevé des loyers en font trop souvent une nécessité. Au printemps 1964, le rythme des demandes continue à décroître, car à ces raisons s'ajoutent les délais de forclusion. Cependant plus de 1 600 dossiers ont été déposés ; ils ont été particulièrement nombreux dans les Hautes-Pyrénées, le Tarn, le Tarn-et-Garonne et surtout dans la Haute-Garonne.

Quant à l'opération « Rapatriés », elle semble avoir eu un effet surtout psychologique en ranimant la confiance. En fait, les offres d'emploi locales sont restées bien inférieures aux besoins : 1 695 propositions pour 9 837 candidats. Et devant les risques d'une nouvelle transplantation, les candidats au reclassement ont manifesté peu d'empressement à accepter du travail hors de la résidence où ils se sont repliés. Dès lors, le nombre des demandeurs d'emploi sera de plus en plus difficile à résorber, en raison des faibles disponibilités de la région.

Le reclassement des salariés s'est donc effectué très péniblement. Dans le Lot, il se fait au rythme de deux placements par mois. Au cours du premier semestre 1963, deux cents chefs de famille ont trouvé un emploi dans le Gers mais 259 attendent encore du travail. Au cours du mois de juin 1963, 430 personnes étaient reclassées dans l'ensemble de la Délégation, alors que 804 rapatriés étaient parvenus à expiration de leurs droits à l'allocation de subsistance. Trois mois plus tard, dans Midi-Pyrénées, 2 153 salariés sans emploi avaient perdu le bénéfice de cette allocation. Certes, le nombre des demandeurs d'emploi diminue : de mars à septembre 1963, il s'est réduit de moitié dans la Haute-Garonne et de près d'un quart dans l'Ariège. Mais cette diminution n'implique pas pour autant un nombre analogue de reclassements, car une proportion importante de demandeurs s'est inscrite dans le seul but de bénéficier des avantages attachés à cette qualification : ainsi s'explique que leurs effectifs soient tombés de près d'un millier en août 1963, alors que la cadence mensuelle du second semestre de 1963 a été de 4 à 500. Beaucoup de rapatriés ont également préféré rechercher eux-mêmes un emploi. A mesure que le temps passe, le rôle des relations personnelles grandit. En avril 1963, sur 643 placements, 389 ont été effectués par les services officiels, les autres à l'initiative des rapatriés ; en un an, du 1^{er} mai 1962 au 31 mai 1963, 2 000 se sont reclassés par leurs propres moyens. Le pourcentage de ceux qui ont ainsi trouvé à s'employer a été particulièrement élevé dans les départements surchargés comme les Hautes-Pyrénées où il s'accroît de 34 à 41 % entre le premier trimestre 1963 et le trimestre correspondant de 1964, ainsi que dans les départements dépourvus de

débouchés comme le Gers, où la proportion est de 4 pour un en décembre 1962 et de 7 pour un en avril 1964.

La période la plus critique du reclassement semble se placer à la fin de l'été 1963. Il est significatif de constater (fig. 8) que l'écart entre bénéficiaires de l'allocation de subsistance et demandeurs d'emploi inscrits auprès des services de la main-d'œuvre s'accroît : les deux catégories se trouvent dans la proportion de 1 à 2 à l'automne. Il en résulte un accroissement du nombre des chômeurs : le maximum est atteint en septembre dans l'Aveyron et le Tarn, en octobre dans le Gers, l'Ariège et la Haute-Garonne, en novembre dans les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne, en décembre enfin dans le Lot. Mais le chômage diminue et de toute façon, au regard de la population rapatriée, le nombre des chômeurs paraît faible.

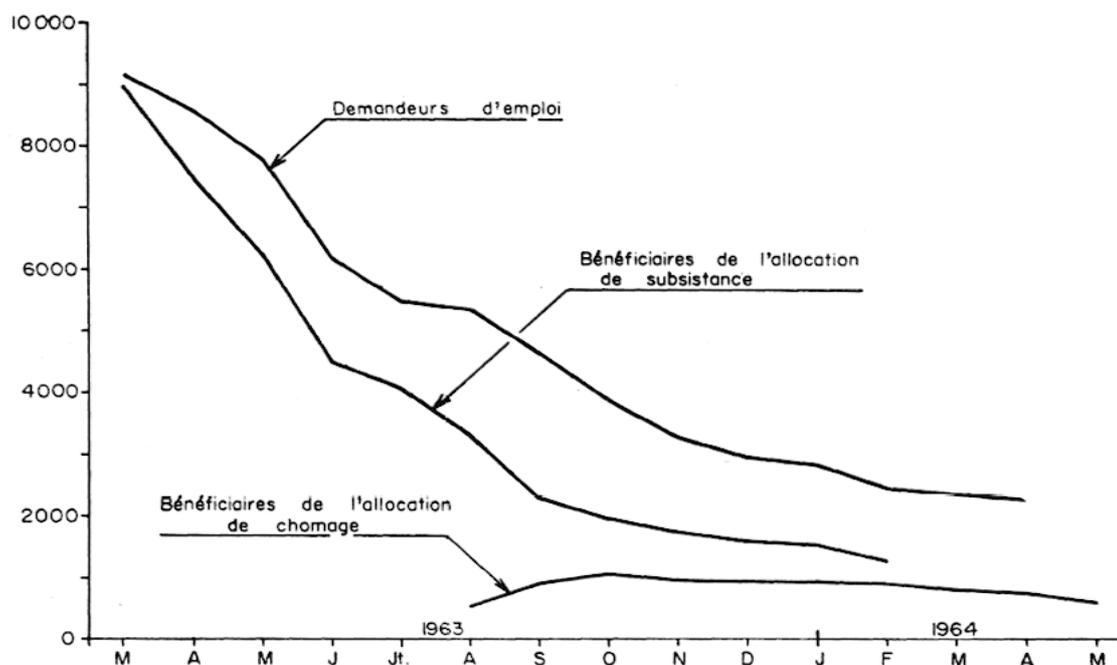


FIG. 8

Demandeurs d'emploi et bénéficiaires d'allocations de subsistance.

Là où les bénéficiaires de l'allocation de chômage sont peu nombreux, l'équilibre paraît atteint : il a d'ailleurs été obtenu en partie par la disparition des demandeurs d'emploi dans le Lot où il ne subsiste plus aucun bénéficiaire et dans l'Aveyron où il en reste 4. Dans ces départements comme dans le Gers, voire dans le Tarn, le problème de l'emploi est résolu. Par contre, il retient encore toute l'attention des autorités dans les Hautes-Pyrénées, dans la Haute-

Garonne et dans le Tarn-et-Garonne. Dès octobre 1963, plus de la moitié des chômeurs — 604 sur 1 065 — se trouvaient dans la Haute-Garonne. Mais proportionnellement aux effectifs repliés, ce sont les Hautes-Pyrénées qui comptent le plus de travailleurs sans emploi. En décembre 1963, le nombre des allocations de chômage a fort peu diminué et 770 sur 939 sont versées dans ces trois départements. La Haute-Garonne comme le Tarn-et-Garonne comptent autant de chômeurs en mars 1964 qu'en septembre 1963 ; les Hautes-Pyrénées en possèdent davantage en avril 1964 qu'en septembre 1963.

Ainsi restait-il, deux ans après l'exode des Européens d'Algérie, un pourcentage extrêmement important de demandeurs d'emploi qui n'avaient pu trouver d'embauche. Cette situation avait été prévue dès l'automne 1962 par les autorités responsables du reclassement. Plus difficile encore fut l'intégration de deux catégories qui heureusement ne représentaient qu'une petite minorité.

4. Le reclassement de certains agents publics. — Un premier groupe de rapatriés est constitué par les employés titulaires communaux et les contractuels des administrations algériennes. Dès avril 1963, leur cas constitue en Haute-Garonne un aspect préoccupant du reclassement. Dans les Hautes-Pyrénées, un gros contingent de chefs d'équipe de travaux municipaux attendent une affectation en juillet 1963. Ailleurs on signale la situation de nombreuses personnes relevant naguère des services de la police. Très peu ont pu être reclassés dans la région, à l'exception de Toulouse où la municipalité a intégré dans ses services une cinquantaine d'agents. Aussi, en août 1963, une nouvelle prise en charge de six mois par le Ministère de l'Intérieur a-t-elle été nécessaire. Elle s'est toutefois accompagnée de mesures autoritaires puisque les intéressés ont pu seulement choisir deux postes. De sorte que le reclassement de cette catégorie de salariés était en voie de règlement au cours de l'été dernier mais au prix d'une réémigration.

A la population d'origine européenne se sont ajoutés quelques milliers de harkis. La plupart d'entre eux sont employés dans les chantiers forestiers des départements pyrénéens et de la frange du Massif Central. Les offres d'emploi émanant d'exploitants ariégeois ont été de plus en plus nombreuses durant l'été 1963. Le préfet de l'Ariège déclarait dans le mois de mai que le reclassement des célibataires s'opérait normalement mais que les employeurs redoutaient les difficultés de logement des familles. Aussi en février 1964, ses services annoncent-ils la construction d'un hameau forestier à Montoulieu qui permettra d'abriter une trentaine de familles dont les chefs travailleront sur divers chantiers des forêts de Prayols, Mon-

toulieu et du « Consulat de Foix ». Dans l'Aveyron, ils sont assez peu nombreux en dehors des deux chantiers de Saint-Rome-de-Cernon et de Brusque. On y indique que les jeunes semblent pouvoir s'adapter assez facilement ; mais le changement de climat et les exigences nouvelles qu'ils découvrent constituent, pour les plus âgés surtout, des obstacles qu'ils supportent mal. Dans le Lot, qui compte une cinquantaine d'anciens harkis supplétifs ou G. M. S., le seul point critique réside dans la difficulté de les loger à proximité des lieux de travail, car leur reclassement s'est effectué sous le contrôle des autorités militaires responsables des camps d'hébergement. Dans les Hautes-Pyrénées, il y avait à la fin de 1963 une quarantaine de chefs de famille musulmans employés surtout dans le bâtiment. En novembre 1962, 197 familles étaient installées dans le Gers, où le reclassement des agriculteurs se poursuivait normalement.

Mais il est resté de nombreux cas sociaux pratiquement insolubles, malgré les transformations du camp de Bias en centre médico-social. Il s'agit, d'une part, des imprévoyants qui ont dilapidé leurs allocations et leurs subventions et, d'autre part, des handicapés physiques ou de ceux qui, licenciés, ne trouvent pas à se reclasser par suite d'un manque de qualification. D'une façon générale, le reclassement de harkis est limité du fait que la plupart sont illettrés et que les ressources offertes ne correspondent pas, dans de nombreux cas, au désir de promotion sociale qu'ils manifestent : les anciens militaires notamment considèrent comme une déchéance l'obligation d'accepter des métiers de terrassiers ou de manœuvres.

Pour eux, comme pour beaucoup d'Européens, le rapatriement s'est traduit par un déclassement professionnel. Certains ont essayé de l'éviter en changeant de résidence tandis que d'autres venaient dans Midi-Pyrénées pour tenter de trouver une solution à leurs problèmes.

IV. LES MIGRATIONS DES RAPATRIÉS

L'installation des rapatriés dans la région de Midi-Pyrénées s'est accompagnée de réémigrations. Ces mouvements constituent à travers tout le territoire métropolitain un véritable chassé-croisé : ce dernier s'explique par l'instabilité et la déception propres aux réfugiés politiques, mais il traduit aussi un effort croissant pour s'intégrer dans la communauté nationale. Toutefois, avant que les départs hors de la V^e région ne s'imposent à beaucoup d'entre eux, les rapatriés ont fait tout ce qu'ils ont pu pour demeurer dans le Midi de la France.

1. **Les obstacles à la mobilité.** — Les Européens d'Algérie se sont spontanément fixés dans le sud du pays, dans les départements méditerranéens d'abord, dans le Sud-Ouest ensuite. Ils y ont été attirés par les agréments du climat. Ils ont exprimé le désir de rester groupés et éprouvé le besoin de demeurer à proximité des têtes de ligne vers l'Afrique du Nord, d'où provenaient les nouvelles du pays et où débarquaient d'autres rapatriés. Plus tard est intervenue pour ceux qui avaient trouvé un gîte, la hantise d'un déménagement après les difficultés éprouvées pour se loger. Enfin, le rapatrié entendait s'installer là où il le désirait et, dans son esprit, il appartenait aux autorités de pourvoir localement à sa réintégration.

Aussi a-t-il été difficile de réaliser une implantation rationnelle. La prime géographique qui s'ajoutait à certaines prestations n'a eu qu'un effet illusoire ; a fortiori l'argument selon lequel des régions industrialisées offraient davantage de ressources. En décembre 1962, un sondage sur 5 500 candidats à l'emploi a prouvé que 7 % seulement d'entre eux accepteraient de transférer leur domicile là où un emploi pouvait leur être offert. Une série de mesures ont été prises pour faciliter l'éclatement de la population rapatriée hors de certaines zones surpeuplées ou de certains secteurs économiques surchargés. Avec l'octroi du capital de reconversion, « la meilleure chance était offerte dans le salariat à condition que les intéressés acceptent de s'installer dans les régions où le marché du travail n'est pas encore saturé, ce qui n'est pas le cas de Toulouse et de ses environs. Il faudra donc, concluait le délégué régional, inciter les rapatriés qui n'ont pas d'autres chances de reclassement à envisager un déménagement avec tous les aléas et les frais que comportent une nouvelle installation et la recherche d'une situation ». Les efforts accomplis pour faciliter la mobilité des immigrés semblent avoir été contrecarrés par la campagne de presse réclamant 25 000 emplois nouveaux pour la réanimation du Sud-Ouest, dont la création a été souvent considérée par les rapatriés comme une certitude. Les autorités espéraient que l'extension à la Haute-Garonne des mesures restrictives concernant certains départements contribuerait à résorber le nombre des candidats à l'emploi. Elles estimaient aussi que l'indemnité de transplantation instituée en avril 1963 décongestionnerait certaines zones : dès juin, on dénombrait 1 570 postulants en Haute-Garonne, 400 dans les Hautes-Pyrénées et 670 dans le Gers, pour la plupart des personnes âgées soucieuses de s'établir à la campagne ou de se retirer dans une maison de repos. Pendant l'été, les conditions d'attribution du capital de reconversion ont été assouplies pour faciliter le reclassement de tous les non-salariés qui s'étaient essouffés à la recherche d'affaires devenues trop rares ; on essaie

de persuader les plus entreprenants qu'il est de leur intérêt de s'établir dans les départements où existent des offres d'emploi. Mais les nombreux avis portés à la connaissance du public pour offrir des possibilités de logements ou d'emplois dans l'Est et le Centre de la France n'ont suscité que peu de demandes. Ces candidats éventuels ont pu, il est vrai, être découragés par l'exemple de la ville de Dreux : sur 11 rapatriés attirés par la perspective d'un logement, 10 ont dû renoncer à poursuivre leur projet, faute d'emplois effectivement disponibles. Pourtant un logement leur fait parfois accepter un déclassement professionnel. Quoi qu'il en soit, l'administration préfectorale a été impuissante à diriger les mouvements internes des rapatriés.

2. La nécessité des déplacements. — Les nouveaux venus ont quitté le Midi aquitain lorsque la conjoncture économique leur est apparue irrémédiablement défavorable et toujours après prospection et reconnaissance des conditions de leur seconde installation en métropole.

Les statistiques sont rarement établies par départements et elles sont toujours partielles. Toutefois, elles permettent d'observer ces départs aussi bien dans les départements en cours d'expansion que dans les départements en état de stagnation économique. Ainsi, dans le Tarn, des comptes rendus assez détaillés indiquent pour le printemps 1964 d'importantes allées et venues : en mars, les services étudient 89 nouveaux dossiers et en transmettent 39 dans d'autres départements ; en avril, 39 dossiers concernent des retours d'Algérie, 44 l'enregistrement d'un changement de domicile à l'intérieur de la région et 69 intéressent des transferts dans le ressort d'autres délégations ; en mai, la cadence est plus faible mais une cinquantaine de familles quittent encore le Tarn. Dans les Hautes-Pyrénées, le va-et-vient apparaît remarquable. D'après un relevé mensuel, les envois de dossiers doublent d'octobre 1962 à mai 1963 et passent de 791 à 1 387 au cours des 12 mois suivants. Les salariés recherchent ailleurs une situation introuvable sur place : au début de 1964, 145 bons de transport ont été délivrés et 68 indemnités de déplacement ont été mandatées alors que 19 demandeurs d'emploi ont été reclassés dans le département. Les Hautes-Pyrénées, qui comptent à cette date près de 6 000 rapatriés, en ont reçu environ 8 000 : le quart des personnes qui y ont trouvé asile se sont donc réinstallées ailleurs.

Cet exode se produit a fortiori dans les départements moins favorisés. Les rapports du préfet du Gers notent, dès la fin de 1962, le

rythme régulier des départs (5) plus nombreux que les arrivées ; la conjoncture actuelle ne permettant pas une évolution favorable dans un proche avenir, les salariés quittent le département. Les radiations sur les listes professionnelles constituent un autre indice — quoique plus discutable — de ces départs. Ainsi, pour l'Ariège, une statistique cumulée depuis l'origine indique que, sur 246 inscriptions, 91 agriculteurs ont obtenu un prêt, 5 se sont reconvertis et 46 ont demandé leur radiation ; dans les autres secteurs d'activité, 42 inscriptions sur 132 ont été supprimées. On a déjà noté qu'un rapatrié sur deux n'avait fait qu'un court séjour dans le Lot.

Cette mobilité s'observe également dans les départements mieux pourvus. Un sondage effectué en décembre 1963 dans l'arrondissement de Toulouse révèle l'amorce d'un mouvement de départ vers des régions où les conditions de reclassement et de relogement apparaissent plus favorables que dans la métropole régionale trop tôt saturée. Alors que le solde des dossiers de la Haute-Garonne transférés dans d'autres départements atteignait 145 au 31 juillet 1963, il s'élevait à 246 au 30 septembre 1963 et au cours du trimestre 103 familles hébergées dans ce département avaient quitté le Midi pyrénéen. Les directives officielles accentuent cette tendance et les déplacements indispensables se multiplient : en mai 1964, 5 808 dossiers avaient été expédiés par Toulouse dans d'autres délégations et 5 078 dossiers avaient été reçus au siège départemental ; celui-ci enregistrait, au 31 octobre 1964, 6 509 dossiers dans un sens, 5 545 dans l'autre. Il y a donc eu depuis le début des opérations de rapatriements un brassage notable de la population immigrée.

3. Les migrations interrégionales. — Plus peut-être que le chiffre global, ce sont les lieux d'origine et de destination qui retiennent l'attention. Les uns et les autres ne sont connus que pour les Européens repliés dans la Haute-Garonne, où les services ont établi des états en fonction des Délégations d'arrivée et de départ. Bien que ne portant que sur un seul département, cette statistique est intéressante du fait que la Haute-Garonne compte à elle seule la moitié des rapatriés de la V^e région (fig. 9).

Les mouvements les plus importants expriment l'attrait du Midi. La Délégation de Marseille est de loin celle qui a été le plus fréquemment en rapport avec celle de Toulouse. Le quart des Européens d'Algérie actuellement dans la V^e région, ont d'abord séjourné sur la côte méditerranéenne. Il faut y voir en partie le résultat de l'entassement des rapatriés dans des départements surchargés où leur

(5) Une vingtaine de dossiers sont transférés tous les mois depuis septembre.

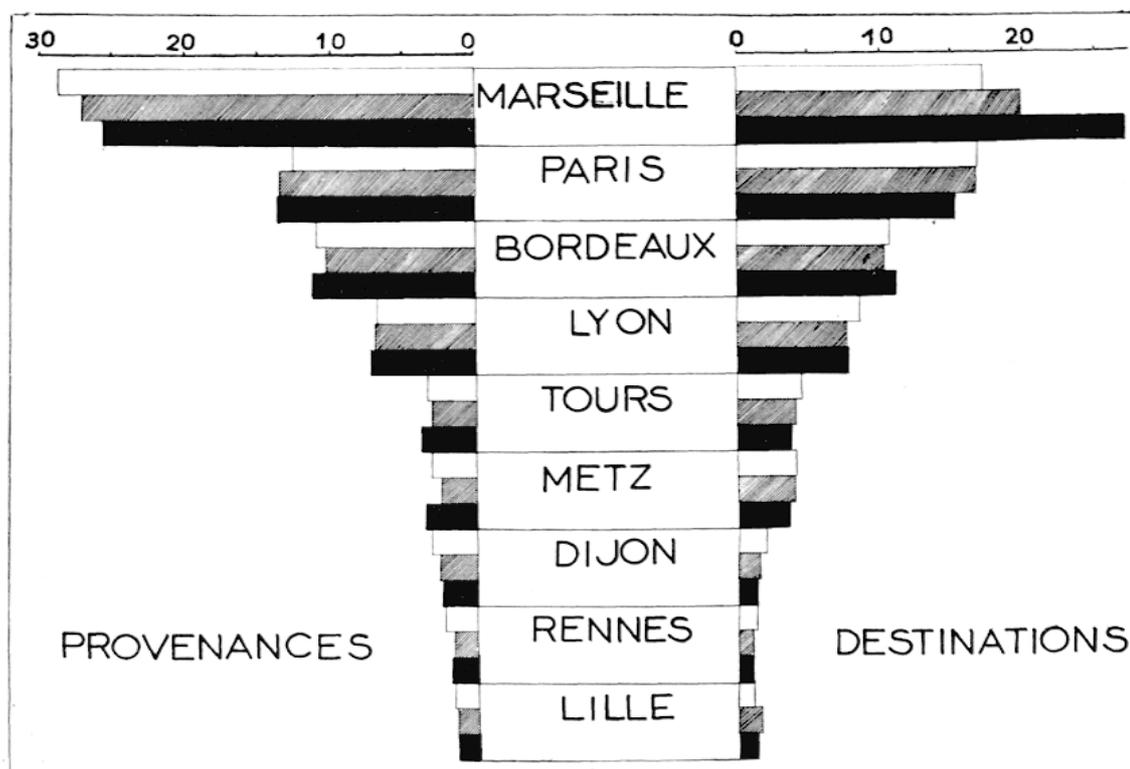


FIG. 9

Migrations interrégionales (pourcentage par Délégation).

1. Au 31 décembre 1962. — 2. Au 30 septembre 1963. — 3. Au 31 octobre 1964.

séjour a été réglementé. Leur proportion tend à baisser — elle a été de 28 % — alors qu'augmente celle des immigrés résidant dans la Délégation de Toulouse et désireux de se réinstaller dans un département méditerranéen : elle dépassait à peine 16 % en décembre 1962, elle a atteint 20 % en septembre 1963, elle s'est élevée à 27 % un an plus tard. Climat, regroupement de familles, débouchés variés, y compris la « colonisation » de la Corse expliquent ces départs.

De nombreux échanges de population ont également lieu avec Bordeaux. Entre les deux Délégations, les arrivées et les départs s'équilibrent. Régulièrement, au cours de la période étudiée, 11 % des rapatriés qui quittent le Sud-Ouest toulousain se rendent dans les départements de l'Aquitaine atlantique. Compte tenu des déplacements intrarégionaux, les 2/3 des migrations de rapatriés — dans un sens comme dans l'autre — s'opèrent au sud de la Loire.

On constate toutefois de très importants mouvements de population avec la région parisienne. Elle attire continuellement plus de 15 % des rapatriés de notre région et apparaît ainsi comme le deuxième foyer d'appel, après Marseille, mais nettement moins attractif. En

sens inverse, une proportion légèrement croissante pendant la première année a quitté la capitale pour le Midi toulousain. Ce sont vraisemblablement des personnes âgées.

A l'attraction de Paris, on peut ajouter celle des autres régions industrielles : 7 à 8 % des départs se font en direction de la Délégation de Lyon qui restitue d'ailleurs un nombre équivalent d'immigrés à la Délégation de Toulouse. Avec l'Est et le Centre-Nord ont lieu quelques échanges d'égale importance dans les deux sens. Par contre, les mouvements à destination des délégations de Dijon, Rennes et Lille sont très réduits et on enregistre surtout le reflux vers Toulouse des rapatriés primitivement dirigés dans ces régions de la France.

Les migrations constituent à travers le territoire un chassé-croisé dont certains courants conservent aux cours des deux années une remarquable uniformité, alors que d'autres se transforment. D'octobre 1962 à octobre 1964, les départs l'emportent régulièrement en direction de la région parisienne. Allées et venues se compensent entre la délégation de Toulouse d'une part, les délégations de Lille et de Bordeaux d'autre part, mais à deux niveaux d'intensité très différents. Se maintiennent également d'importants mouvements à partir de la délégation de Dijon où un certain nombre de rapatriés n'ont pu s'adapter. Avec la Bretagne, l'opposition des courants se confirme : en décembre 1962, 27 familles signalent leur départ alors que 40 font connaître leur arrivée dans le Sud-Ouest; au mois de juillet suivant on en a compté respectivement 41 et 64; en octobre dernier, aucun départ n'est enregistré vers Rennes alors que quelques personnes quittent encore la Bretagne pour le Midi pyrénéen. Par contre, certains courants évoluent. La délégation de Lyon qui donnait à celle de Toulouse un peu plus de rapatriés qu'elle ne lui en prenait a exercé une attraction croissante. Fin 1962, 130 chefs de famille s'étaient rendus dans la région de Lyon, Grenoble et Valence alors que 141 la quittaient à destination du Midi-Pyrénées; six mois plus tard 290 se déplaçaient dans un sens et 252 dans l'autre; en octobre 1964 on en dénombrait respectivement 496 et 405. L'ampleur des échanges entre la délégation de Bordeaux et celle de Toulouse se modifie peu à peu. Depuis quelque temps, la circonscription voisine compte une population rapatriée supérieure à celle de Toulouse. On constate en effet une diminution du pourcentage des repliés d'Afrique du Nord venant à Toulouse après un séjour dans la région bordelaise. A l'excédent d'arrivées de l'Aquitaine atlantique se substitue une majorité de départs, notamment en direction des Basses-Pyrénées et de la Gironde. Avec l'Est et le Centre-nord, les échanges étaient jusqu'en septembre 1963, à peine plus importants dans le sens Metz

et Tours que vers Toulouse, mais en progrès dans cette dernière direction ; au cours des 12 mois suivants, allées et venues s'équilibrent mais leur rythme s'atténue (fig. 10).

Le solde positif au début de 1963 a fait place en fin d'année à une balance négative (6) ; en octobre 1964, la Haute-Garonne connaît encore un excédent plus réduit, il est vrai, de départs (7). Au total,

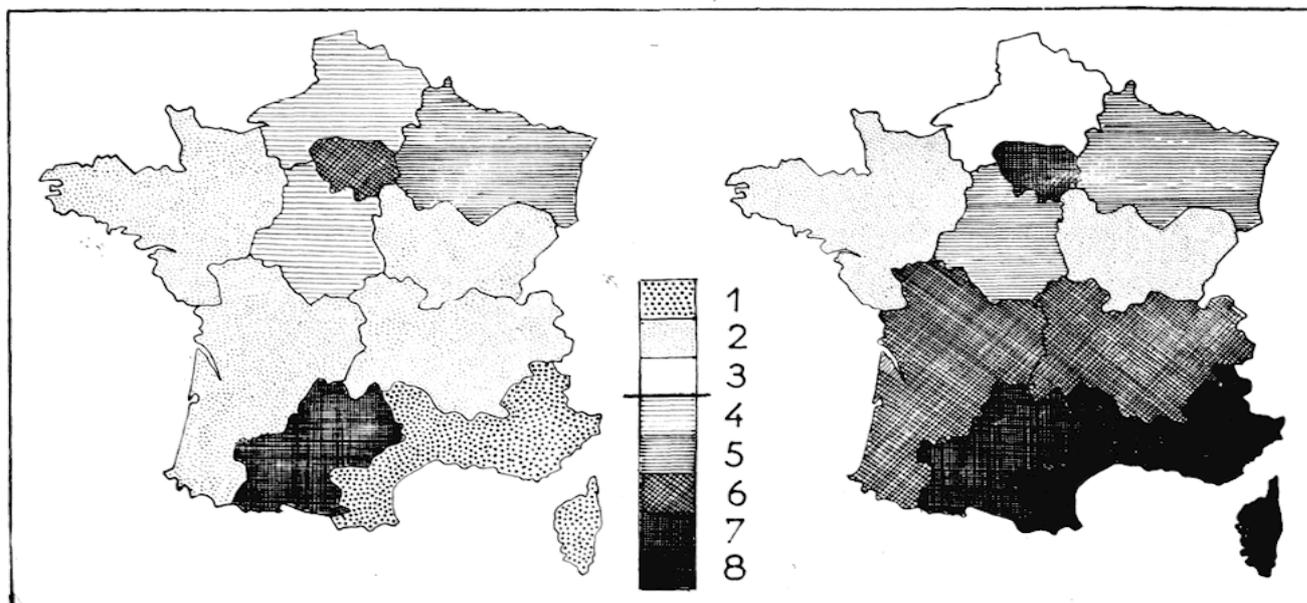


FIG. 10

Solde migratoire par Délégations.

A gauche, au 28 février 1963 ; à droite, au 31 octobre 1964. — Excédents d'immigration : 1. Plus de 300. — 2. De 10 à 50. — 3. Nul. — Excédents d'émigration : 4. Moins de 10. — 5. De 20 à 30. — 6. De 90 à 100. — 7. De 200 à 250. — 8. Plus de 300.

le bilan se traduit par la réception de 5 545 dossiers et l'expédition de 6 509. La balance est faible par rapport au nombre de transferts dont la progression a été assez rapide : 3 978 en décembre 1962, 5 011 en février 1963, 7 325 en septembre, 10 886 en mai 1964 et 12 054 en octobre dernier. Les mouvements de la population immigrée dans la Haute-Garonne démontrent la possibilité d'attirer les rapatriés hors du Midi de la France, là où l'emploi est assorti d'un logement et surtout vers Paris. Mais la tendance inverse persiste et, en dépit de raisons qui militent en faveur des mouvements centrifuges, les « pieds-noirs » continuent à se regrouper dans la région toulousaine : ainsi une centaine de familles sont arrivées en Haute-Garonne

(6) En janvier 1963, 300 dossiers furent transférés à Toulouse et 248 envoyés par la Délégation.

(7) 111 dossiers transférés à Toulouse et 159 envoyés par la Délégation.

pendant le mois de mars 1964 : 14 venaient de la région bordelaise, 10 de la délégation de Paris et 10 de celle de Lyon, 5 de la délégation de Rennes, 5 de celle de Tours, 2 de Dijon et une de Lille; les autres provenaient des départements de la région. Mais pour l'ensemble de la période, les départs de Toulouse à destination des départements voisins l'emportent sur les arrivées et les déplacements intrarégionaux restent l'essentiel des migrations des Européens d'Algérie repliés dans la Haute-Garonne.

4. Les migrations intrarégionales. — Les migrations qui se produisent à l'intérieur de la région constituent environ le tiers des déplacements effectués par les rapatriés au cours de la période étudiée. Le courant dirigé vers la Haute-Garonne représente le principal des mouvements centripètes enregistrés de décembre 1962 à octobre 1964. Entre ces deux dates, l'attraction de Toulouse n'a cessé de s'exercer sur les éléments repliés dans Midi-Pyrénées, dont la proportion des arrivées est passée de 26 à 30 %. Inversement, le mouvement à destination des départements limitrophes s'est amenuisé; 37 % des rapatriés déjà domiciliés dans la Haute-Garonne l'avaient quittée pour se réinstaller dans la région en décembre 1962; en octobre 1964, 28 % seulement de ceux qui l'abandonnent se fixent dans Midi-Pyrénées.

Cette double évolution est révélatrice des motifs qui provoquent ces changements. Les Européens d'Algérie qui ne parviennent pas à se reclasser dans les départements de la délégation tendent de plus en plus à réémigrer vers Toulouse, c'est-à-dire à ne pas quitter le Sud-Ouest sans avoir épuisé les chances de reclassement que la métropole régionale leur paraît devoir offrir en plus grand nombre. Mais le mouvement ne s'est accéléré qu'au printemps 1963; depuis lors, et jusqu'au milieu de 1964, son rythme ne s'est guère modifié. Par contre les départements de la région qui ont très rapidement fait leur plein n'offrent guère de possibilités qu'aux agriculteurs. Le mouvement, alimenté au début par les rapatriés qui ne trouvaient pas à se loger dans la région toulousaine, s'est de plus en plus limité aux inactifs.

Si la population repliée dans la Haute-Garonne tend à diminuer alors que les rapatriés de la région s'y concentrent, il faut admettre que l'obligation d'émigrer hors de la région s'est imposée aux « pieds-noirs » hébergés dans la Haute-Garonne, faisant de Toulouse — pour certains au moins — une étape avant une nouvelle émigration. Toutefois, dans les derniers mois la tendance se serait peut-être renversée: la dernière statistique établie en octobre 1964 dégageait pour la première fois un courant d'arrivées relativement plus ample que celui

des départs. Mais pour l'ensemble de la période, 1 627 dossiers furent reçus à Toulouse et 1866 expédiés. Si, au total, le solde des transferts reste faible, l'excédent mensuel tend à se réduire : en effet, en janvier 1963, 95 familles venaient en Haute-Garonne alors que 42 partaient en direction des départements voisins; en octobre 1964, 40 dossiers sont reçus à Toulouse qui en réexpédie 37; déjà, le bilan du troisième trimestre 1963 avait porté sur 77 arrivées et 79 départs. Ainsi peu à peu et compte tenu des obstacles mis aux installations dans la Haute-Garonne, il semble que l'attraction de Toulouse ait diminué, comme d'ailleurs a décliné celle de la délégation toute entière.

5. L'ensemble des migrations. — On est malheureusement mal renseigné sur l'ensemble de l'émigration hors de la V^e région et de l'immigration à destination de Midi-Pyrénées. Au moment de la dissolution du Ministère des Rapatriés, les services compétents évaluaient à 8 500 les dossiers parvenus des autres délégations et à 11 000 les dossiers expédiés par la délégation de Toulouse. On a souligné l'approximation de cette mesure des migrations, faite d'après les dossiers d'allocations de subsistance - d'autant plus que leur nombre diminuait tandis qu'augmentait la population immigrée. Ce bilan régional des mouvements migratoires montre que l'ensemble de Midi-Pyrénées a été moins apte que la Haute-Garonne à fixer les immigrés : les autres départements de la région ont enregistré presque deux fois plus de départs que d'arrivées; l'excédent des sorties s'élève en octobre 1964 à 964 pour la Haute-Garonne et à 2 500 pour l'ensemble de la région alors que la Haute-Garonne possède un peu plus de la moitié de la population rapatriée dans Midi-Pyrénées.

Il ne semble pas que les rapatriés aient beaucoup réémigré outre-mer. La Délégation régionale ne signale pas de départs lointains. Pourtant certains d'entr'eux ont envisagé cette solution : dans la Haute-Garonne, une soixantaine de chefs de famille avaient, dès février 1963, formulé des demandes ou recueilli des informations en vue d'une installation à l'étranger, Amérique et Australie. Quelques uns s'intéressaient même à la Nouvelle-Calédonie ou à la Guyane. Des tentatives ont eu lieu dans les départements possédant le plus de repliés d'Afrique du Nord : ainsi, en mars 1964, un délégué de l'ambassade du Canada est passé dans le Tarn, sans avoir, semble-t-il, recruté beaucoup d'émigrants pour ce pays.

Quoi qu'il en soit, ces migrations spontanées n'ont pas abouti à redistribuer rationnellement la population réfugiée à travers le territoire : elles ont, à l'instar des migrations d'étrangers, abouti dans les zones en expansion. Mais elles n'ont guère atténué la concentration

dans les régions méridionales du pays; il est en effet significatif de constater qu'au 31 octobre 1962, sept départements, dont six localisés dans le Midi, groupent la moitié des demandes d'emploi et parmi eux, la Haute-Garonne vient au 4^e rang. Les mesures prises pour décongestionner les grands centres ont eu un certain effet, puisque ce département ne retenait plus que 51 % des rapatriés de la région contre 55 % en 1962. Bien que la déconcentration ait été insuffisante, en un an, l'arrondissement de Toulouse a perdu une certaine proportion d'immigrés au profit des arrondissements de Muret et de Saint-Gaudens (fig. 11) : à la fin de l'été 1964 on estimait à 25 000 le nombre des rapatriés qui avaient élu domicile dans la ville de Toulouse. Les migrations n'ont donc pas suffisamment allégé la charge des départements de Midi-Pyrénées. Les possibilités de développement y étaient si réduites qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que la situation se modifie dans un sens plus favorable à l'intégration des réfugiés, à quelques exceptions près.

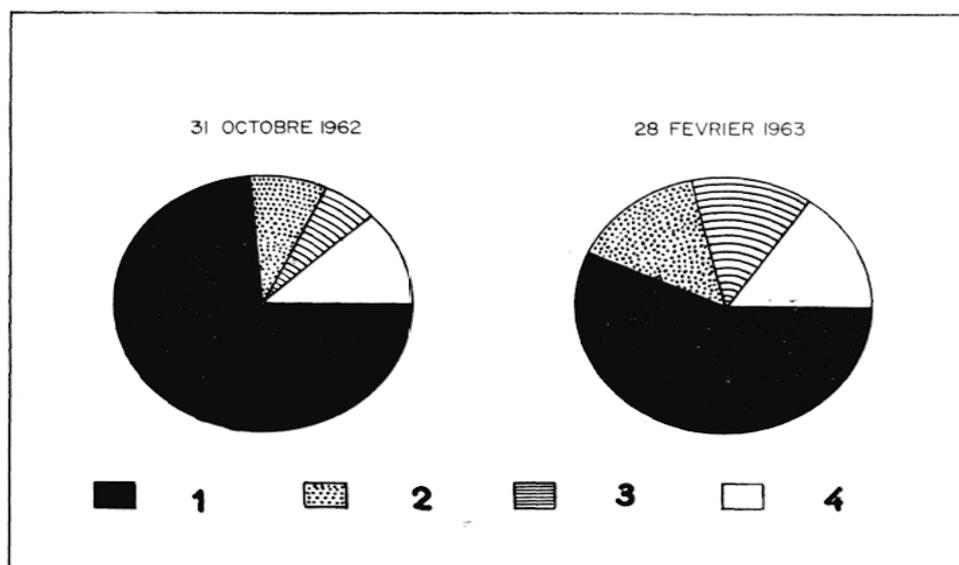


FIG. 11

Les rapatriés dans la Haute-Garonne.

1. Arrondissement de Toulouse. — 2. De Muret. — 3. De Saint-Gaudens. — 4. Fonctionnaires.

V. LES RÉSULTATS DE L'INTÉGRATION.

Après les deux premières phases du rapatriement, l'accueil et le reclassement, les immigrés sont entrés dans la phase de la consolidation des positions acquises ou même de leur maintien. Car l'incer-

titude de cet équilibre est déjà perceptible au printemps 1964 dans les catégories sociales les plus modestes. A l'automne, l'intégration économique est loin d'être achevée, alors que plus de 1 600 nouveaux rapatriés arrivent d'Algérie au cours des dix premiers mois de 1964 dans le seul département de la Haute-Garonne.

1. Bilan du reclassement. — Les problèmes posés par l'intégration des rapatriés du Midi-Pyrénées sont encore loin d'être résolus en dépit de l'aide apportée par les pouvoirs publics. Les allocations constituant une solution d'attente, le but final demeurerait un reclassement décent capable de procurer aux intéressés des ressources suffisantes. Or cet objectif ne semble pas avoir été complètement atteint.

Plus de la moitié des rapatriés qui exerçaient un métier ou une profession et dont l'âge permettait le reclassement avaient pu effectuer une reconversion dans l'année qui suivit l'exode. Mais les possibilités de la région étant dès lors pratiquement épuisées, a subsisté un important reliquat de demandeurs d'emploi ou de réinstallation. Les difficultés d'embauche se sont faites chaque jour plus grandes pour ceux qui, à la recherche d'un emploi ou d'une affaire, ne se résignent pas à quitter la région. Au 29 février 1964, on comptait 2 489 demandeurs d'emploi dont 904 recevaient une indemnité de chômage et 2 788 demandeurs de réinstallation. C'est peu pour une population de 75 000 rapatriés.

Le bilan du reclassement varie d'ailleurs selon les catégories. Le sort des salariés semble avoir été réglé souvent de façon précaire. Au début de 1964, la saturation de l'emploi faisait ressortir un léger fléchissement surtout en ce qui concerne les femmes; dans les mois suivants, une reprise se produit en faveur de l'embauche masculine, mais le marché du travail reste toujours difficile pour les femmes dont l'accroissement du taux d'activité est un indice de l'infériorité des conditions économiques dans lesquelles se trouvent les immigrés. Quoique en progression, leur reclassement n'a donné de résultats satisfaisants que pour les salariés spécialisés. L'absence de qualification a éliminé une proportion non négligeable de candidats au capital de reconversion; le manque de compétence est responsable des échecs nombreux parmi ceux qui ont opéré une reconversion. La plupart des travailleurs ont dû accepter un déclassement professionnel. Quant aux autres, ils constituent un groupe qui a peu de chances d'être résorbé de façon favorable. D'après une statistique du ministère du Travail, 13 715 demandes d'emploi émanent de rapatriés au 31 octobre 1964 : Midi-Pyrénées possède donc près du cinquième des salariés alors non reclassés et la Haute-Garonne, avec 800 demandes, vient au 4^e rang après les Bouches-du-Rhône, la Seine

et le Var. Il est intéressant de noter, à la décharge de la région, que les métiers les plus recherchés sans succès à l'échelon national sont les mêmes que postulent en vain les immigrés encore sans emploi dans nos huit départements : employés de bureau, vendeurs, femmes de ménage, dactylos et comptables, chauffeurs et représentants de commerce.

Une subvention d'installation ayant été allouée aux rapatriés dès qu'ils occupaient un emploi salarié, on peut admettre que le nombre des versements effectués correspond sensiblement aux effectifs de salariés reclassés. Au 31 décembre 1963, la Délégation régionale en dénombrait près de 7 533, auxquels il convient d'ajouter les 2 380 qui ont réussi à s'embaucher de janvier à octobre 1964. On évalue donc à 10 000 le nombre des Européens d'Algérie qui ont été pourvus d'un emploi salarié (fig. 12). Les deux tiers ont été reclassés dans la Haute-Garonne, où, eu égard à la population immigrée, leur installation a donc été plus facile. Le Tarn-et-Garonne et les Hautes-Pyrénées ont fourni plus d'embauche que le Tarn, mais à eux seuls, ces 4 départements possèdent près des 9/10 des rapatriés qui sont parvenus à s'employer dans la région. Parmi les autres, c'est le Gers qui a proportionnellement reclassé le moins de salariés. Ainsi se trouve non seulement confirmée la distinction entre départements plus ou moins attractifs, mais encore se sont peu à peu dégagées des

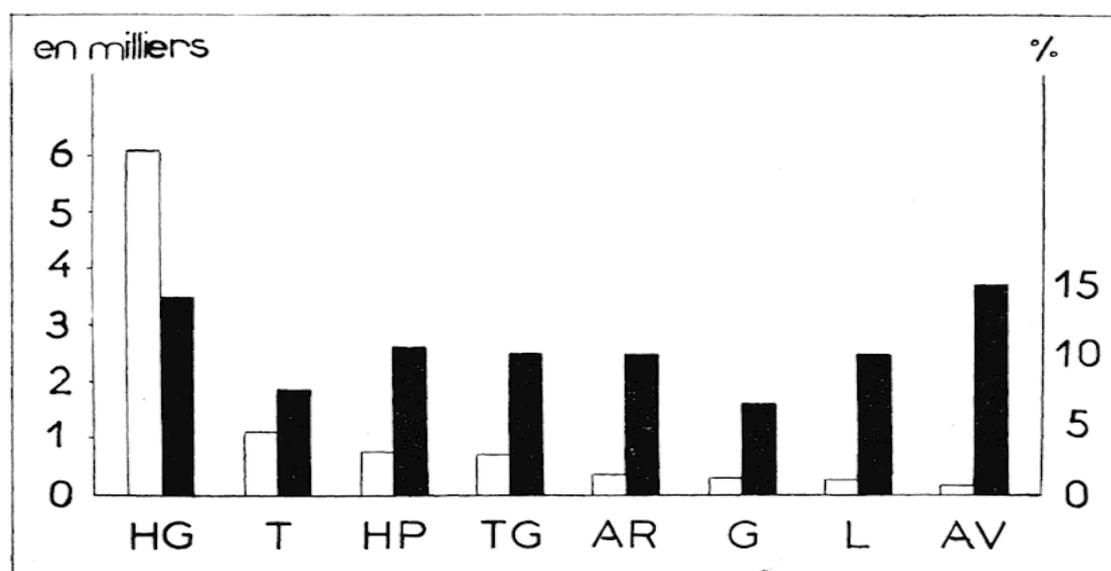


FIG. 12

Le reclassement des salariés par départements.

En blanc : nombre de salariés reclassés. — En noir : pourcentage de salariés reclassés par rapport à la population rapatriée.

possibilités nouvelles qui témoignent d'un effort pour absorber les immigrés, aussi bien dans l'Aveyron que dans le Tarn-et-Garonne et surtout dans les Hautes-Pyrénées, département dont l'expansion récente est assez remarquable.

Dans le secteur non salarié, le reclassement a donné des résultats moins médiocres dans l'ensemble mais très inégaux. C'est dans le secteur agricole que l'on observe la réussite la plus probante. En règle générale, les efforts entrepris par les immigrés paraissent efficaces et les résultats obtenus souvent heureux. Les nouveaux venus ont pourtant été décontenancés par les conditions particulières des exploitations — dans le Tarn-et-Garonne notamment — et gênés dans les débuts de leurs entreprises par les mauvaises conditions atmosphériques. De plus, certaines affaires traitées par le truchement d'intermédiaires ont été surestimées et ces acquisitions réalisées avec des hausses anormales ont nui à la mise en route de certaines entreprises agricoles. Mais la plupart des acquéreurs ont fait un gros effort pour rentabiliser au mieux leur exploitation dès la première année.

Les arboriculteurs ont créé les domaines les plus remarquables de la vallée de la Garonne ou du Terrefort. On citera par exemple l'initiative de MM. R... et P... qui agissent pour le compte d'une vingtaine de rapatriés possesseurs de vergers dans les cantons de Villemur et de Lavaur : ils ont constitué une S. I. C. A. pour le conditionnement et la conservation des fruits ; le projet prévoit en particulier l'installation de chambres froides pour 18 000 t de fruits dont une partie serait réservée à l'exportation vers l'Allemagne, les Iles britanniques et les pays scandinaves ; en janvier 1964, la S. I. C. A. a obtenu un avis favorable pour un prêt de un million de francs. La plupart des immigrés ont d'ailleurs apporté des méthodes empreintes de hardiesse qui ne sont pas restées inaperçues de la population.

Pourtant, la fusion avec les agriculteurs métropolitains s'est effectuée plus rapidement qu'on ne l'a craint parfois. Elle est en particulier mise en évidence par la lettre du président de la Fédération réunifiée des syndicats agricoles de la Haute-Garonne, adressée en janvier 1963 à l'un des rapatriés les plus entreprenants : il y est reconnu la nécessité d'accueillir dans les syndicats de base tous les agriculteurs en provenance d'Afrique du Nord et d'établir des relations entre les deux groupes de la profession. Les Pieds-Noirs sont d'ailleurs très désireux de s'intégrer et ils souhaitent participer activement à l'administration des différents groupements ou caisses agricoles. Ce faisant, ils manifestent le dynamisme propre aux meilleurs des migrants ruraux réinstallés dans le Sud-Ouest.

Le bilan de leur intégration n'est cependant pas entièrement positif. D'une part, on compte des échecs : les uns, dans leurs prévisions, n'ont pas tenu compte des frais que représentent les salaires du personnel et les charges sociales en métropole ; les autres, par ignorance des conditions locales, ont adopté des méthodes dangereuses pour la mise en valeur de leurs terres. Ce sont là des éléments non étrangers à certaines déconfitures et, en mars 1964, des rapatriés rentrés et réinstallés avant le 10 mars 1963 se trouvent encore dans une situation difficile : ainsi, dans le Tarn, où 73 dossiers se trouvent en instance à la Caisse nationale de Crédit agricole en vue de résoudre des cas où les charges financières des intéressés sont telles que leur réinstallation s'en trouvera irrémédiablement compromise. D'autre part, il reste toujours, en juin 1964, des rapatriés en quête de réinstallation : le reliquat de l'exode se trouve renforcé par les Européens en provenance d'Algérie et par ceux qui réémigrent.

Or les propriétés rentables se raréfient, ce qui a pour conséquence de ralentir le reclassement des agriculteurs encore nombreux à la recherche de leur équilibre. Les dernières statistiques établies par la Délégation font apparaître 1 270 immigrés encore inscrits sur les listes professionnelles pour 1 697 prêts accordés correspondant à un nombre égal de reclassés (fig. 13). Compte tenu des remarques concernant la valeur absolue de ces chiffres, leur proportion a l'avantage de montrer combien, malgré les apparences, a été malaisée la réinstallation des agriculteurs dans Midi-Pyrénées. Environ un millier d'entre eux ont d'ailleurs renoncé soit à rester dans l'agriculture soit à demeurer dans la région. Leur reclassement apparaît au 31 octobre 1964 plus ou moins avancé selon les départements. Le croquis permet de voir la manière dont le problème a été résolu en tenant compte non seulement des prêts mais aussi des abandons. Le Gers et le Tarn viennent en tête avec respectivement 68 et 63 prêts accordés pour 100 inscrits sur les listes professionnelles agricoles. Alors qu'une proportion semblable d'immigrés ont abandonné la partie, la situation semble meilleure dans le Gers que dans le Tarn, d'après l'importance du reliquat. Dans le Tarn-et-Garonne, un agriculteur sur deux a obtenu un prêt et le solde des inscriptions ne dépasse pas celui du Gers ; par contre un tiers des candidats ont quitté le département. L'Ariège et le Lot avec respectivement 43 et 35 reclassés pour 100 candidats présentent des résultats moins satisfaisants ; les candidats à la réinstallation subsistent en plus grand nombre dans l'Ariège — 38 contre 16 %, tandis que les demandeurs de capital de reconversion ont été deux fois plus nombreux dans le Lot. C'est dans l'Aveyron et les Hautes-Pyrénées que les immigrés ont eu le plus de mal à s'établir : 17 et 8 % seulement ont trouvé des exploitations à leur convenance ; les abandons ont été tels

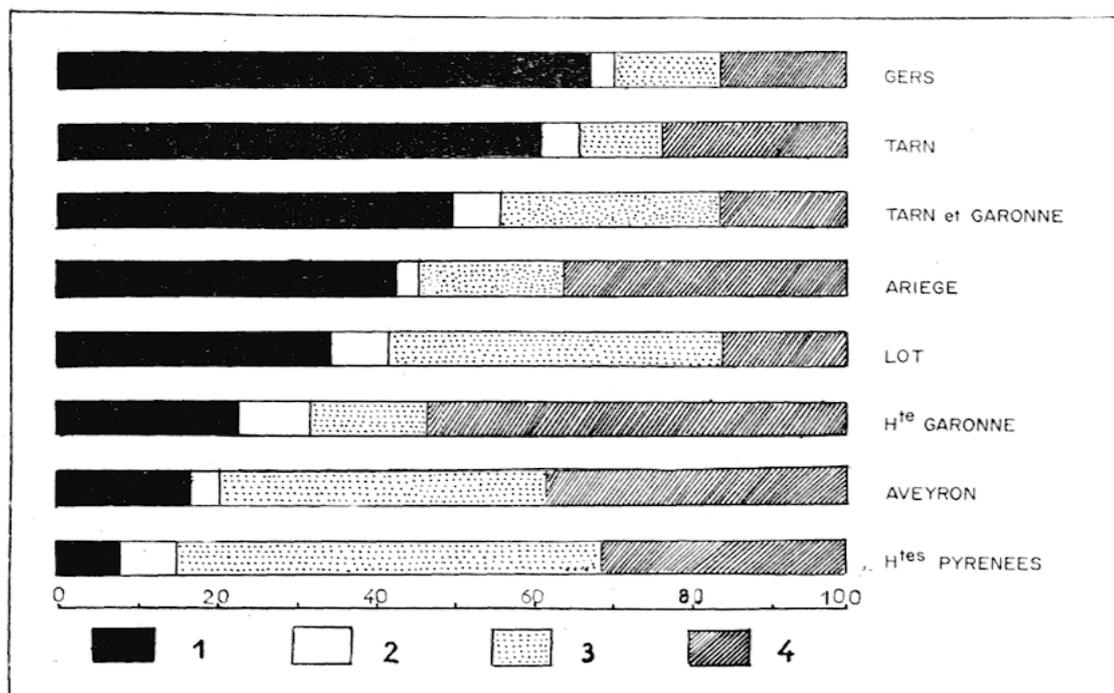


FIG. 13

Le reclassement des agriculteurs par départements.

Pourcentage des rapatriés inscrits sur les listes professionnelles.

1. Ayant obtenu un prêt de la C. E. R. — 2. Ayant demandé le capital de reconversion. — 3. S'étant fait radier pour des causes diverses. — 4. Restant candidats à une réinstallation.

— 45 et 60% — que le solde ne dépasse pas 38% dans le premier département, 31% dans le second. La Haute-Garonne possède, au contraire, la plus forte proportion d'agriculteurs en quête de réinstallation, 53% ; il est intéressant de souligner que 23% des candidats sont parvenus à se reclasser et qu'un peu plus du quart seulement ont renoncé ; encore s'agit-il plus de reconversion au salariat que de radiations. Ce cas témoigne donc à la fois de la saturation de la région toulousaine et de l'obstination des rapatriés à y demeurer.

Si le reclassement des agriculteurs se poursuit encore, celui des autres professions est pratiquement arrêté depuis juillet 1964, faute d'affaires disponibles. La réussite y apparaît en même temps beaucoup moins sûre, surtout dans les professions commerciales ou libérales, encombrées ou en équilibre précaire pour les rapatriés qui ont dû se rabattre sur des propositions de rentabilité incertaine.

La hâte avec laquelle ils ont utilisé leurs possibilités d'emprunt a souvent provoqué un mauvais choix. Cette précipitation provient

du souci de ne pas entamer les disponibilités financières nécessaires à l'autofinancement, le crédit étant proportionnel aux ressources dont dispose l'emprunteur. Comme un commerce de rentabilité moyenne atteint le chiffre de 120 à 150 000 francs, cela suppose des apports personnels de 40 à 60 000 francs, vite entamés s'ils ne sont pas placés dans une affaire. Aussi de nombreux rapatriés luttent-ils contre le temps : faute de trouver ou de faire admettre une affaire, leurs disponibilités s'amenuisent, puis, faute de capitaux suffisants, ils ne sont plus en mesure de saisir l'occasion quand elle se présente à eux. Cette hâte résulte également des délais nécessaires à la Caisse nationale de Crédit hôtelier pour financer ces prêts. Certes, les banques chargées d'instruire les dossiers sont autorisées à accorder un préfinancement, mais elles ne le font qu'en faveur de ceux qui ont un compte bien approvisionné. Enfin, la raréfaction des entreprises cessibles contraint fréquemment les immigrés à se rabattre à contre-cœur sur les offres des intermédiaires. Les principaux bénéficiaires de ce régime de prêts sont ceux qui disposent de capitaux suffisants pour pouvoir conclure ou créer une affaire sans attendre la réalisation du prêt. Les sommes ainsi mises à leur disposition constituent un fonds de roulement à 3 % d'intérêt. Mais rares sont les rapatriés appartenant à cette catégorie, surtout depuis l'impossibilité de faire transférer les comptes ouverts outre-mer. La Délégation régionale estimait prématuré d'énoncer déjà des résultats concrets dans le domaine du reclassement des non salariés (8).

C'est parmi les commerçants que l'on enregistre le plus d'échecs. Dans toutes les villes de la région, les rapatriés ont acquis des fonds de commerce qui périllicitaient, souvent mal situés par rapport au centre des affaires. Ils ont entrepris de les moderniser et y ont englouti les prêts obtenus pour finalement échouer ou renoncer. Ce sont en général les cafés, les bazars et les pressing qui ont valu à leurs acquéreurs le plus de déboires. Peu à peu, un nombre croissant de commerces sont remis en vente. Parmi les spécialités prospères, on cite les dépôts de journaux, certains commerces d'alimentation, pâtisseries, hôtelleries, charcuteries, à Toulouse principalement, où leur était acquise au départ la clientèle de compatriotes. Dans l'ensemble, la réussite des commerçants a paru moins assurée que celle des artisans ou des industriels.

Ces derniers ont souvent pris des initiatives heureuses. On notera à cet égard certaines fabrications destinées au secteur agricole. Ainsi, l'irrigation a fait grâce à eux d'énormes progrès, qu'il s'agisse de la taille des tuyaux d'arrosage ou de la puissance des moteurs utilisés : plusieurs entreprises ont pris un véritable essor, à l'exemple

(8) Rapport de la Délégation régionale d'octobre 1964.

de la M. A. M. (Matériel d'arrosage moderne), à Seilh. D'autres, comme la M. A. F. (Matériel d'arboriculture fruitière), de Moissac, installées à proximité des grandes plantations, devaient également connaître le succès. Les rapatriés ont aussi importé des techniques dans le domaine de la climatisation ; cette industrie s'est développée dans la région sous l'impulsion de la Société algérienne du froid. Assurés de débouchés, ils ont parfois transplanté avec succès des affaires éprouvées en Afrique du Nord, qu'ils ont reconstituées avec une grande partie de leur personnel d'outre-mer. Qu'il s'agisse d'industriels qui se consacrent à « l'équipement du poids lourd » ou d'artisans installateurs électriciens, leur intégration dans l'économie régionale a eu des effets bénéfiques. Mais la plupart sont restés groupés à Toulouse et dans sa banlieue, créant seulement des succursales dans les villes voisines, à Castres par exemple pour prendre le cas du constructeur de remorques originaire d'Hussein-Dey et installé dans la zone industrielle nord de Toulouse.

En dépit de réussites spectaculaires (fig. 14) de remarquables adaptations, la réinstallation des rapatriés hors de l'agriculture a été la plus incomplète. Au 31 octobre 1964, les demandeurs de prêts sont

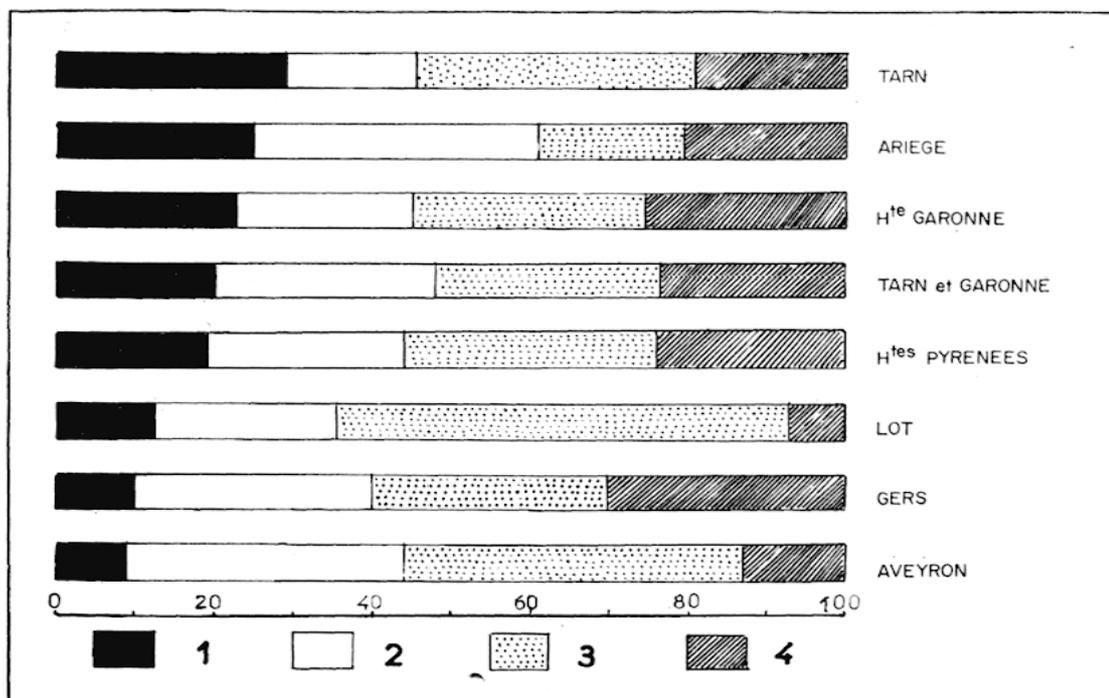


FIG. 14

Le reclassement des non salariés (agriculteurs exclus) par départements.
 Pourcentage des rapatriés inscrits sur les listes professionnelles.

1. Ayant obtenu un prêt de la C. E. R. — 2. Ayant demandé le capital de reconversion. — 3. S'étant fait radier pour des causes diverses. — 4. Restant candidats à une réinstallation.

plus nombreux qu'en octobre 1962 et le solde des inscriptions sur les listes professionnelles atteint 25 % pour l'ensemble de la période étudiée. Encore ce reliquat est-il réduit par l'abandon de la moitié des candidats : plus de 22 % ont sollicité leur reconversion et 30 % se sont faits radier pour des causes diverses. Au total, c'est une minorité d'environ un cinquième qui a pu se reclasser grâce aux prêts de la Commission économique régionale. Elle tombe à un dixième dans le Gers où 30 % des rapatriés restent candidats à une réinstallation. Elle s'abaisse même à 8 % dans l'Aveyron où plus des trois quarts des immigrés ont soit renoncé à leur profession, soit quitté le département. Dans le Lot, 12 % des postulants ont obtenu satisfaction et si le Haut-Quercy présente le reliquat le plus faible, il détient aussi le plus grand nombre d'abandons (80 %). Avec des effectifs comparables à ceux du Gers, l'Ariège a permis la réinstallation d'un rapatrié sur quatre et 20 % d'entre eux seulement étaient encore à la recherche d'une affaire en octobre 1964. Dans les Hautes-Pyrénées, la situation paraît moins bonne puisque 18 % des immigrés ont pu se reclasser et qu'un quart reste dans l'attente à la même date. Avec une proportion égale de renoncements, mais un nombre double d'inscriptions, le Tarn-et-Garonne s'est révélé plus favorable à l'intégration de ces catégories de non salariés : les reclassés sont à peine moins nombreux que les immigrés dont le sort n'est pas encore réglé. Mais le Tarn, avec des listes de même importance, apparaît de beaucoup comme le département de Midi-Pyrénées qui a permis le plus grand nombre de réinstallations : 30 % des candidats y ont obtenu un prêt et, à l'automne dernier, le déchet y est un des plus faibles, 19 %. La Haute-Garonne, qui a accueilli près des 2/3 des non salariés appartenant aux professions non agricoles, est parvenue à en intégrer 22 % ; le solde des inscriptions atteint encore 28 % car la région toulousaine s'avère saturée et les abandons moins fréquents que dans les autres départements de la région. La raréfaction des offres est révélée par la diminution des prêts.

Au total, les non-salariés, y compris les agriculteurs reclassés grâce à l'aide de l'Etat, s'élèvent à plus de 4 000. A ce chiffre, il faut, il est vrai, ajouter 183 bénéficiaires de prêts attribués par la Commission économique centrale depuis août 1963. Il convient aussi de le majorer de ceux qui se sont réinstallés sans emprunter, encore que cela ne concerne sans doute qu'une minorité parmi les premiers arrivés. Mais le rapatriement des Européens d'Algérie ne concerne pas seulement les personnes actives.

2. Importance de la population inactive. — L'immigration a comporté une grande masse d'éléments improductifs. On comptait en effet une assez forte proportion de personnes âgées dont la situa-

tion s'est aggravée à mesure que les mois passaient. Les enquêteurs sociaux sont saisis d'un nombre de plus en plus élevé de cas concernant des rapatriés âgés auxquels l'allocation de subsistance a cessé d'être servie. Or leur prise en charge par des organismes de vieillesse ou par des caisses de retraites métropolitaines a beaucoup tardé. Déjà, en 1962, on se plaignait de ces lenteurs dans la Haute-Garonne ; un an plus tard, dans le Gers, on signale le désarroi de ceux qui ont, soit exercé leur profession salariée outre-mer, soit cotisé à une des caisses interprofessionnelles d'Algérie et dont l'actuelle réorganisation cause un retard important dans la liquidation des retraites. En avril 1964, les caisses de rattachement n'ont toujours pas accéléré le rythme de règlement des dossiers de foyers vivant au jour le jour. Certains, ayant épuisé leurs allocations mensuelles, sont pratiquement dénués de ressources. Ainsi dans le Tarn, où de nombreux vieillards se trouvent en difficulté, quelques-uns ont été admis d'office dans les établissements hospitaliers.

Toute une série de mesures ont été pourtant prises en faveur des immigrés âgés non demandeurs d'emploi ou de réinstallation. Une subvention a été allouée aux inactifs, subvention plus élevée que celle prévue en faveur des salariés. Dans la Délégation de Toulouse, 10 359 dossiers ont été déposés dont 5 596 dans la Haute-Garonne. Par rapport aux effectifs rapatriés dans chaque département, la plus forte proportion d'inactifs se trouve dans l'Aveyron (près de 17 % de la population européenne d'Algérie) puis dans l'Ariège ; elle s'abaisse dans le Tarn-et-Garonne et le Lot et plus encore dans la Haute-Garonne. Les départements qui comptent le moins d'inactifs sont les Hautes-Pyrénées, et surtout le Gers et le Tarn. Ultérieurement, une allocation spéciale de vieillesse a été accordée aux anciens salariés de plus de 60 ans et aux non salariés de 65 ans accomplis. Dès août 1963, les demandes reçues s'élevaient à 2 264 dans la Haute-Garonne, 400 dans le Tarn-et-Garonne, 392 dans le Gers et 221 dans l'Ariège ; en mai 1964, 592 dossiers avaient été constitués dans les Hautes-Pyrénées, dont 573 avaient été transmis à la Caisse des Dépôts et Consignations. Au total, au 31 octobre 1964, 7 151 personnes en avaient bénéficié. Il a été également nécessaire d'accorder une aide exceptionnelle qui ne permettait guère d'équilibrer un budget, surtout si le problème du logement n'était pas réglé par les voies normales.

Afin d'alléger leurs charges locatives, les services compétents avaient entrepris de favoriser l'établissement des rapatriés âgés dans les centres ruraux. A cet effet, une indemnité de transplantation était venue relayer, au début de l'été, l'allocation de subsistance aux personnes de plus de 60 ans. Dès août 1963, près de 2 000 acomptes avaient déjà été versés à ce titre dans la Haute-Garonne et près

de 3 000 dossiers ouverts en février 1964. Dans ce département d'ailleurs, diverses conventions passées avec des maisons de retraite ont permis le placement de personnes en général isolées : ainsi, de mai à juillet 1963, une soixantaine ont été envoyés à Pointis-de-Rivière et en septembre suivant, près de 70 ont été hébergés à « L'Oasis ». Les disponibilités offertes par les communes de plus de 1 000 habitants comptant un médecin et un pharmacien, ont été à l'origine de l'opération « Retraite au soleil ». La campagne d'incitation lancée dans les départements de Midi-Pyrénées — Aveyron exclu — commençait à porter ses fruits l'été dernier, puisqu'en juillet 1964, un lot de 75 nouveaux logements avait été mis à la disposition de l'Administration. Mais il semble qu'à cette date, la plupart des locaux vacants aient été acquis par des rapatriés. Leur arrivée est en tous cas signalée dans de nombreuses circonscriptions rurales de la région.

La plupart des départements de Midi-Pyrénées paraissent ainsi destinés à recevoir des personnes âgées et déjà, à la fin de l'année 1962, les éléments inactifs tendent à remplacer les immigrés actifs dans les secteurs où les ressources sont le plus limitées. Peu à peu, le mouvement se généralise et les migrations inverses, qui ne cessent d'amener des rapatriés d'Algérie dans la V^e région alors que d'autres la quittent, opèrent cette substitution. Ainsi s'explique, nous l'avons vu (chap. I), l'accroissement de la population dans les départements dépourvus de débouchés. De là vient également la régression du nombre des demandeurs d'emplois : dès janvier 1963, ces derniers diminuent dans l'Aveyron où se replient des personnes âgées et des retraités. Même dans la Haute-Garonne, arrivent, en mars 1964, 89 familles groupant 189 personnes parmi lesquelles 17 seulement sollicitent leur reclassement. Si l'intégration économique des immigrés s'en trouve facilitée, les conséquences lointaines sont néfastes puisque le milieu d'accueil est condamné à perdre en partie une population capable de le vivifier. Dans le Gers, où l'on considérait l'arrivée de 3 744 rapatriés comme bénéfique à un département en voie de dépeuplement, on a, dès le mois de décembre 1962, perdu l'espoir de conserver les 500 salariés à reclasser. Le préfet constate que « l'absence de débouchés oriente une nouvelle fois cette population vers des régions plus favorisées et laisse ainsi échapper une main-d'œuvre qui eut pu constituer un facteur de dynamisme pour l'économie locale ». L'effort consenti pour accélérer la formation professionnelle des demandeurs d'emploi non spécialisés tendra à intensifier ce mouvement car une fois muni d'une qualification, les intéressés ne trouveront pas d'emploi dans le Gers. Là, comme ailleurs, on déplore la perte inévitable d'éléments susceptibles de

relancer l'économie locale et de fournir un apport démographique non négligeable.

Dans cette perspective pessimiste, l'accent est mis sur l'incapacité de Midi-Pyrénées à retenir les immigrants venus s'y réfugier. Toutefois, compte tenu de l'importance croissante de la population âgée improductive, les rapatriés qui se sont fixés dans la région lui ont apporté un capital travail de valeur certaine, mais très inférieure à ce qu'elle aurait pu être si la structure de la population avait été plus favorable et si l'économie de la région avait été plus dynamique.

3. Un malaise général. — Au printemps 1964, les rapports de la Délégation signalent un certain malaise parmi les immigrants. Il existe des cas que l'Administration ne pourra certainement pas résoudre. Son effort a porté des fruits pour les cas de droit commun, c'est-à-dire pour ceux qui possèdent les conditions requises pour obtenir l'aide aux rapatriés. Or, à mesure des règlements, les cas litigieux, voire insolubles, se dégagent plus nombreux. Les rapatriés poursuivent les démarches destinées à satisfaire leurs prétentions et le contentieux augmente de volume. Parmi les questions les plus épineuses figurent celles de l'indemnisation des biens et de l'apurement des dettes et des créances. Ce problème se pose avec acuité parmi les agriculteurs, commerçants et industriels déjà reclassés qui voient arriver l'échéance de remboursement des annuités afférentes aux prêts et qui ne peuvent disposer des capitaux sur lesquels ils comptaient. L'incertitude se manifeste parmi ceux qui sont encore à la recherche d'un domaine agricole ou d'un fonds de commerce, découragés par les prix élevés qui leur sont demandés et qui ne disposent pas de moyens nécessaires à l'autofinancement. Certains rapatriés de longue date ne parviennent pas à stabiliser leur situation, soit qu'ils aient trop longtemps négligé de soumettre leur cas aux autorités compétentes, soit que leurs prétentions ne coïncident pas avec les possibilités offertes par la réglementation, soit que leurs efforts de prospection n'aient pas été couronnés de succès. L'inquiétude du lendemain se fait jour à mesure que s'épuisent les économies ramenées d'Algérie et les ressources apportées par les différents subsides. Elle est particulièrement vive chez les personnes âgées dont le montant de l'allocation est insuffisant, eu égard au coût de la vie et au prix du loyer, après qu'ont été épuisées les subventions. L'accroissement des demandes d'allocation aux vieillards et celui des demandes d'aide exceptionnelle de secours trimestriel démontre l'appauvrissement progressif des personnes ne pouvant trouver un emploi en raison de leur âge. La même remarque est valable pour les salariés déjà reclassés dont la subsistance reste assurée mais dont le pouvoir d'achat diminue.

Or, la somme des efforts accomplis en faveur des rapatriés est loin d'avoir été négligeable. Le nombre des personnes ayant bénéficié d'un prêt de reclassement s'élève à 2 545 non salariées. Il atteint 4 231 en y ajoutant les 1 696 bénéficiaires du capital de reconversion. Pour dresser le bilan des réfugiés ayant reçu une aide de l'Etat, il convient d'y joindre 9 913 salariés et 10 359 inactifs, soit au total 24 503 chefs de ménage. Toutes ne doivent pas être considérées comme reclassées : c'est notamment le cas des bénéficiaires de la subvention d'installation — salariés ou inactifs — qui leur a permis d'acheter des meubles ou des biens. Les ressources nécessaires à leur subsistance dépendent des pouvoirs publics. Ainsi les titulaires de l'allocation de chômage et de l'allocation spéciale aux personnes âgées, de même les bénéficiaires de l'aide exceptionnelle et de secours, soit 9 620 individus, continuent à toucher des sommes mensuelles ou des versements occasionnels. A la fin de 1963, le total des sommes allouées s'élevait déjà à environ 482 millions, non compris les prêts accordés par la Commission économique centrale. Les 232 millions attribués au cours des dix premiers mois de 1964 reflètent le ralentissement constaté dans l'arrivée des rapatriés. Pour le seul département de la Haute-Garonne, le montant des diverses prestations atteint 297,5 millions, soit environ les 3/7, pour une population correspondant à 51 % de celle de la région. L'effort financier consenti dans Midi-Pyrénées se chiffre par plus de 710 millions de francs. Les nouveaux venus ont donc reçu une aide substantielle qui aurait dû leur permettre de combler le handicap de l'adaptation. Intégrés dans les circuits économiques aux mêmes conditions que les métropolitains, ils devraient se retrouver à leur niveau.

Les autorités responsables ont alors recherché la cause de ce malaise et ont cru en découvrir deux. La première vient de ce que les Européens menaient outre-mer une vie plus facile : les conditions d'existence de la France métropolitaine leur apparaissaient comme une régression, quelles que soient les catégories sociales auxquelles ils appartiennent. L'infériorité économique et sociale des immigrés singularise toutes les catégories de rapatriés, elle est particulièrement flagrante dans les nombreux cas où les réfugiés d'Algérie ont connu un déclassé professionnel. Ce malaise tient en second lieu au prix très élevé des loyers, du moins en Haute-Garonne et surtout à Toulouse. Celui-ci grève lourdement les budgets familiaux et accentue le décalage par rapport à la population autochtone. En avril 1964, l'administration reconnaît que la nécessité de loger les rapatriés à des taux de loyer plus décentes devient plus urgente à mesure que diminuent les ressources sans compter que certaines familles s'entassent encore dans des appartements exigus. Malgré la mise à la disposition des rapatriés de 10 % des logements loués par

les organismes de H. L. M. (9), malgré les conventions conclues avec les promoteurs de construction (10) et en dépit des appartements aménagés dans les locaux anciens (11), le problème du logement n'était pas résolu à l'automne dernier. En juillet 1964, la Haute-Garonne vient au troisième rang parmi les départements qui détiennent le record de demandes non satisfaites, après la Seine et les Bouches-du-Rhône (12). Au 31 octobre suivant, la Délégation régionale estimait encore à 5 000 le nombre des demandes qui n'ont pu être satisfaites et qui ne le seront qu'à long terme. La réalisation des programmes en cours ne suffit pas à rétablir l'équilibre car leur volume est trop modeste.

Il semble en définitive que les causes de ce malaise procèdent essentiellement des insuffisances de l'intégration économique. L'amertume empreinte d'hostilité qui fut constatée en 1962 a pratiquement disparu et, sauf cas exceptionnels, a fait place à la volonté marquée de reprendre une vie normale au sein de la communauté d'accueil. Le climat s'est progressivement rétabli à un niveau d'apaisement et beaucoup ont résolument tourné la page.

CONCLUSION

Essayer d'apprécier les résultats de l'intégration des rapatriés dans Midi-Pyrénées, ce n'est pas faire le procès d'une politique, ni condamner l'avenir d'une région, mais c'est dégager en définitive les caractères propres aux migrations politiques (13). Le rapatriement des Français d'Algérie présente en effet des traits qui, à divers degrés, l'apparente aux mouvements de population qui ont eu lieu dans différents pays européens après la seconde guerre mondiale.

Immigration forcée résultant de menaces ou de contrainte, où la panique collective a joué un plus grand rôle que la volonté individuelle, elle a revêtu les caractères d'un véritable exode. Un tel mouvement massif et précipité a épuisé son flot en peu de temps mais a posé initialement, dans presque toute son étendue, le problème de l'intégration. Ces migrations non sélectives ont porté sur un groupe entier de population, déracinée sans retour et qui se présente avec les défauts de sa structure par âge et par catégories professionnelles. De semblables arrivées constituent toujours pour le pays de refuge

(9) Cette faculté représente environ 2 200 logements dont 1 200 en Haute-Garonne.

(10) Ainsi, à Toulouse, une convention conclue avec l'entreprise Déromédi a porté sur 364 logements.

(11) 2 737 ont été remis en état ou le seront.

(12) Voir *Le Monde* du 24 juillet 1964 : « Un million de Pieds-noirs parmi nous. »

(13) Cf. Bureau international du Travail, *Les migrations internationales 1945-1957. Etudes et documents, nouvelle série, n° 54, 1959.*

une source au moins temporaire de charges et de chômage. Les conséquences ont été plus graves pour Midi-Pyrénées qui était mal armé pour utiliser de façon satisfaisante la capacité de travail des nouveaux venus en dehors de l'agriculture.

Mais ces départs ont également mis les intéressés en état d'infériorité économique et sociale. L'intégration économique des rapatriés a exigé dans bien des cas qu'ils acceptent de changer de métier et souvent même de condition professionnelle au prix d'une réadaptation difficile et souvent d'un déclassement. Elle a exigé que certains quittent la région d'accueil qu'ils avaient choisie pour aller travailler dans les zones industrielles. Même lorsque leur réinstallation a été un succès — pour beaucoup d'agriculteurs par exemple — on ne peut pas parler de promotion économique. Aussi l'immigration reste-t-elle marquée, sur le plan psychologique, par une double amertume : celle d'un départ où l'intérêt matériel n'a joué aucun rôle et celle d'avoir à recommencer une nouvelle existence.

Au regard de cet ensemble d'éléments négatifs, il est nécessaire de mettre en lumière les côtés positifs de cette immigration. Les rapatriés ont eu l'avantage de se fondre dans une population de même langue et de mêmes traditions et de ne pas éprouver quelques-unes des difficultés d'adaptation auxquelles se heurtent souvent les migrants économiques d'origine étrangère. Cela d'autant plus que parmi les Français installés en Algérie se trouvaient un certain nombre d'originaires du Sud-Ouest. Ils ont également bénéficié de l'aide financière de la métropole : prêts qui ont facilité la réinstallation des non-salariés, allocations diverses qui ont permis aux salariés d'attendre leur reclassement. Si ces secours ont résolu de façon satisfaisante le problème de l'accueil, ils ont été par contre incapables de triompher de toutes les difficultés de l'intégration. Ils ont incontestablement favorisé le succès des uns et la remise à flot des autres. Les éléments les plus dynamiques ou les plus fortunés, facilement intégrés dans l'économie régionale, y ont été un facteur d'expansion. Mais la réussite des uns a eu pour contrepartie le déclassement de beaucoup. Il faut en effet insister sur l'inégalité avec laquelle le préjudice de l'exode a atteint les rapatriés suivant les groupes socio-professionnels auxquels ils appartenaient, leur âge, leur sexe et même l'époque où ils ont pris pied en métropole. Dans l'ensemble la situation des derniers arrivés et surtout celle des rapatriés qui avaient prévu leur repli avant l'indépendance de l'Algérie s'est plus rapidement normalisée que celle des Pieds-Noirs venus au cours de l'été 1962 et de l'hiver 1963.

Par là encore, les rapatriements d'Algérie sont comparables, par exemple, aux mouvements des réfugiés allemands de la dernière

guerre. Toutefois, des différences essentielles existent, d'une part dans l'intensité du phénomène, d'autre part dans les conditions économiques du milieu d'accueil. Mais toutes proportions gardées, Midi-Pyrénées s'est trouvée placée dans des conditions telles que la région paraît avoir payé d'un prix assez élevé un bilan vraisemblablement positif.